



**Séance ordinaire du conseil  
21 janvier 2020 à 19 h 00**

## Séance ordinaire du conseil du 21 janvier 2020 à 19 h

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux des séances du 2 décembre et du 9 décembre 2019
4. Première période questions des citoyens
5. Dépôt de documents
6. Sujets devant faire l'objet d'une décision du conseil
7. Avis de motion, projets de règlements et règlements
8. Sujets d'agglomération
9. Deuxième période de questions des citoyens
10. Période d'intervention des membres du conseil
11. Levée de la séance

# 4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

## Règles pour la période de questions

1. Être respectueux et poli
2. Être concis – 5 minutes par intervention
3. Être précis en évitant les digressions
4. Pas plus de 3 questions par intervention
5. Commentaires acceptés si reliés à la séance
6. Questions peuvent s'adresser à un(e) conseiller(ère)
7. Accepter que l'élu(e) ne puisse avoir toute l'information
8. La période de questions ne doit donner lieu à aucun débat.
9. Le maire peut refuser une question, interrompre ou retirer le droit de parole à une personne qui contrevient au présent règlement ou qui formule une question :
  - qui, par sa formulation, peut susciter un débat;
  - qui est fondée sur une hypothèse;
  - qui comporte des allusions personnelles, des insinuations malveillantes;
  - qui est frivole ou vexatoire;
  - qui suggère la réponse demandée

# 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

## 5.1 Liste de mouvement du personnel syndiqué pour la période se terminant le 3 janvier 2020 (62)

Date	Nombre	Type de mouvement	Fonction	Direction/ Service	Groupe
2019-01-15	1	Démission	Paie-maître remplaçante	FATI	Col blanc
2019-11-17	1	Remplaçante	Surveillant inst. communautaires	LCVC	Col blanc
2019-11-25	1	Remplaçant	Brigadier scolaire	LCVC	Brigadier
2019-11-25	1	Remplaçante	Paie-maître	FATI	Col blanc
2019-11-25	1	Permanent	Opérateur-concierge	TP	Col bleu
2019-11-28	1	Remplaçant	Technicien en documentation	LCVC	Col blanc
2019-12-10	1	Remplaçante	Brigadière scolaire	LCVC	Brigadier
2020-01-02	22	Emploi saisonnier	Diverses fonctions	LCVC	Col blanc
2020-01-02	4	Emploi saisonnier	Diverses fonctions	LCVC	Col blanc/bleu
2020-01-03	1	Emploi saisonnier	Diverses fonctions	LCVC	bleu/ piscine
2020-01-03	1	Emploi saisonnier	Diverses fonctions	LCVC	Col blanc
2020-01-03	27	Emploi saisonnier	Diverses fonctions	LCVC	Piscine

### Acronymes :

- UEDD : Urbanisme et développement durable
- LCVC : Loisir, culture et vie communautaire
- FATI : Finance, administration et technologie de l'information
- TP : Travaux publics

## 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

### 5.2 Liste de mouvement du personnel cadre pour la période se terminant le 3 janvier 2020 (8)

Date	Nombre	Type de mouvement	Fonction	Direction/ Service	Groupe
2019-12-03	1	Période d'essai réussie	Contremaître voirie et circulation	TP	Cadre

#### Acronymes :

- UEDD : Urbanisme et développement durable
- LCVC : Loisir, culture et vie communautaire
- FATI : Finance, administration et technologie de l'information
- TP : Travaux publics

# 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

## 5.3 Liste des virements budgétaires pour la période se terminant le 31 décembre 2019 (192 300 \$)

Date	Direction	Description	Montant	Remarque
2019-12-17	LCVC	Élaboration politique accessibilité universelle Autres pièces et accessoires - parcs récréatifs Budget spécifique récurrent (politique fam.) Autres services - parcs récréatifs	5 000 \$ 800 \$ (5 000) \$ (800) \$	Ajuster le budget suite aux soumissions pour la politique d'accessibilité universelle, ainsi que regrouper deux postes dans le même regroupement budgétaire pour les activités aux parcs récréatifs.
2019-12-18	COM.	Objets promotionnels Activité de valorisation des employés	500 \$ (500) \$	Épinglettes pour les employés de la Ville.
2019-12-18	TP	Honoraires professionnels Autres services	7 700 \$ (7 700) \$	Honoraires professionnels pour la préparation d'un guide d'entretien des terrains sportifs.
2019-12-18	FTAI LCVC	Affectation- activités d'investissement Autres pièces et accessoires	3 300 \$ (3 300) \$	Achat d'un système de son aux loisirs.
2019-12-19	TP LCVC	Mandat prof.aliment élect.distincte du MTQ Bâtiments - Loisirs	25 000 \$ 35 000 \$	Éclairage de rue. Transfert du bureau du surveillant et ajout d'une toilette au rez-de-chaussée au chalet de tennis du Parc Bisaillon.
	LCVC	Bâtiments - Loisirs	10 000 \$	Réaménagement du bureau au rez-de-chaussée au Vieux Presbytère.
	LCVC	Bâtiments - Loisirs	20 000 \$	Réaménagement du bureau du commis et des coordonnateurs et relocalisation du dépôt de baseball et tennis au centre communautaire.
	TP TP TP FTAI	Bâtiments - Transport Machinerie et équipements- Transport Machinerie et équipements- Transport Excédent de l'année courante	45 000 \$ 18 000 \$ 22 000 \$ (175 000) \$	Transformation d'un dépôt en aire de bureau. Batterie pack pour resurfaceuse Iceberg 2011. Coupeuse à métal pour l'atelier mécanique. Projets spéciaux 2020 approuvés par le DG

## 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

### 5.4 Liste des virements budgétaires relatifs aux salaires pour la période se terminant le 31 décembre 2019 (10 400 \$)

Date	Direction	Description	Montant	Remarque
2019-12-31	FTAI	Rémunération - auxiliaires cols blancs	10 400 \$	Remplacement d'un congé de maladie pour la période du 16 septembre au 31 décembre 2019.
	RH	Congés de maladies à remplacer	(10 400) \$	

#### Acronymes :

- FATI : Finance, administration et technologie de l'information
- RH : Ressources humaines

# 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

## 5.5 Liste des contrats de 25 000 \$ à 49 999,99 \$ pour la période se terminant le 31 décembre 2019

Décembre 2019 = 69 252,50 \$ - Total année = 830 587,19 \$

Nom du fournisseur	Date contrat	Type de contrat	Mode d'attribution	Description	Montant
2 Frères 9357 5561 Québec inc.	2019-12-05	Commande	Gré à gré sans mise en concurrence	Spectacle Fête Nationale 2020/frais payés d'avance	34 492,50 \$
AlterGo Formation	2019-12-23	Commande	Demande de prix	Honoraires politique d'accessibilité universelle	34 760,00 \$

## 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

### 5.6 Certificat de la greffière concernant la période d'enregistrement du Règlement 2019-20 décrétant des travaux de réfection et d'aménagement d'installations sportives et récréatives et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût

Nombre de personnes habiles à voter	20 973
Nombre de demandes requis pour scrutin référendaire	2 108
Nombre de demandes faites	0
<b>Règlement 2019-20 est réputé approuvé</b>	

## 6.1.1 Autorisation - Remboursement de dépenses d'un conseiller municipal

- L'achat de cartes de souhaits n'est pas admissible au remboursement selon le *Guide administratif sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers* du ministère de Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- Un avis contraire a toutefois été donné par la Ville au conseiller municipal Ludovic Grisé-Farand, ce qui a amené ce dernier à engagé une dépense de 2 044,98 \$ en croyant qu'elle pouvait être remboursée.
- Afin de corriger la situation, il est par conséquent proposé et résolu par le conseil municipal d'autoriser le remboursement de cette somme au conseiller municipal Ludovic Grisé-Farand pour l'achat de cartes de vœux, de frais de poste et de matériel.

### 6.1.2 Aide financière à l'école secondaire du Mont-Bruno - Cérémonie de fin d'études des élèves de 5e secondaire

- Il est résolu d'accorder une aide financière au montant de 100 \$ à l'école secondaire du Mont-Bruno pour la remise d'une bourse lors de la cérémonie de fin d'études des élèves du 5<sup>e</sup> secondaire qui se tiendra le vendredi 5 juin 2020

## 6.2 DIRECTION GÉNÉRALE



Aucun

# 6.3 COMMUNICATIONS



Aucun

### 6.4.1 Suspension sans solde d'un employé

- Suspension, sans solde, pour une durée d'une (1) journée ouvrable, de l'employé portant le numéro de matricule 365.

# 6.5 FINANCES

## 6.5.1 Autorisation des dépenses - période du 1<sup>er</sup> au 31 déc. 2019

Chèques émis (167) - no 38 945 à 39 111 et annulés (15)	1 395 799,13 \$
Univert Paysagement Inc	812 868,90 \$
Sun Life du Canada, Compagnie d'assurance-vie	146 583,48 \$
Régime de Retraite - Cols Blancs	55 813,64 \$
Ste-Marie Automobiles Ltée	34 254,87 \$
Construction G3 Inc.	24 517,45 \$
	77 %
<b>Dépôts directs</b>	<b>2 691 846,05 \$</b>
Entreprises Michaudville Inc. (Les)	591 649,70 \$
Ville de Longueuil	225 754,18 \$
Union des municipalités du Québec	98 761,48 \$
	34 %
<b>Débits directs</b>	<b>556 726,42 \$</b>
Déductions salariales – part employés (incluant impôts)	356 510,18 \$
Déductions salariales – part employeur	106 598,86 \$
Hydro-Québec	90 655,21 \$
	99 %
<b>Salaires</b>	<b>818 982,77 \$</b>
Paye 2019-49	224 823,67 \$
Paye 2019-50	223 395,89 \$
Paye 2019-51	203 006,00 \$
Paye 2019-52	167 757,21 \$
	100 %
<b>Total des dépenses</b>	<b>5 463 354,37 \$</b>

## 6.5.2 Adjudication d'un contrat de gré à gré pour l'accompagnement dans la gestion des actifs municipaux - Phases 1 à 3

- |                         |  |
|-------------------------|--|
| • Mandataire :          | • Raymond Chabot Grant Thornton  |
| • Montant :             | • 62 431,41 \$ taxes nettes pour l'année 2020  |
| • Subvention possible : | • Maximum de 50 000 \$ de la Fédération canadienne des municipalités   |
| • Mandat :              | • Dans le contexte du vieillissement des infrastructures et de l'ajout de nouveaux services, obtenir un portrait clair des coûts d'exploitation, des investissements nécessaires et des impacts sur la dette de la municipalité afin de se doter d'une vision commune des priorités et des enjeux relatifs à la gestion des actifs municipaux. |

### 6.6.1 Aides financières et soutiens techniques – Janvier 2020

**(total séance aide financière = \$  
et valeur services et matériel = 0 \$)**

Société d'histoire de Montarville	1 985 \$
-----------------------------------	----------

Pour défrayer les coûts de location du local 110 au centre communautaire (242 p.c. x 8.20 \$/ p.c.). En 2006, la Société d'histoire a été relocalisée dans le local 110 du centre communautaire. Depuis, la Ville accorde à l'organisme une aide financière pour défrayer les coûts de location annuelle

## 6.6.2 Autorisation pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées lors de la 3e édition de la Soirée des Canadiens

- Tenue de la 3<sup>e</sup> édition de la Soirée des Canadiens, le vendredi 14 février 2020, de 18 h à 22 h. Lors de cet événement, la partie de hockey des Canadiens sera diffusée sur écran géant, directement sur le Lac du Village, avec un concours d'habiletés pour différentes catégories d'âge avec Gilbert Delorme qui y participera et la présence de Youppi pour toute la soirée. Il y aura des prix de participation et prix de présence autographiés par les joueurs des Canadiens de Montréal.
- Afin d'augmenter l'argent remis à la Fondation des Canadiens, autoriser la vente de boissons alcoolisées (bières) pendant la soirée et demander un permis à cet effet.
- Il y aura également la vente de chocolat chaud, nachos, popcorn, barbe à papa. Tous les fonds amassés seront remis à la Fondation des Canadiens pour l'enfance.
- La 1<sup>ère</sup> édition a permis d'amasser 800 \$ et la 2<sup>e</sup> édition, près de 1 200 \$ qui ont été remis à la Fondation des Canadiens.
- Permettre le déplacement de l'événement et les autorisations s'y rattachant au parc Duquesne, le 14 février 2020, de 18 h à 22 h, en cas de fermeture du Lac du Village.

### 6.6.3 Autorisation de dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme de soutien période estivale 2020

- Autoriser madame Joséphine Brunelli, chef de division Vie communautaire, à déposer une demande d'aide financière au ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020, pour bonifier l'offre d'animation estivale dans les quartiers Centre-ville Sud, Du Verger et Sud 116.
- Le ministère de la Famille a lancé un programme de soutien aux projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020. Ce programme offre un soutien financier pouvant aller jusqu'à 15 000 \$.
- La date limite du dépôt de la demande étant le 13 décembre, celle-ci a déjà été déposée. Cependant, le ministère est en attente de la résolution du conseil avant de statuer sur la demande.

## 6.6.4 Adjudication d'un contrat de fourniture de pièces pyrotechniques et d'artificiers pour les feux d'artifice de la Fête nationale et de la Fête du Lac - APP-SI-19-51

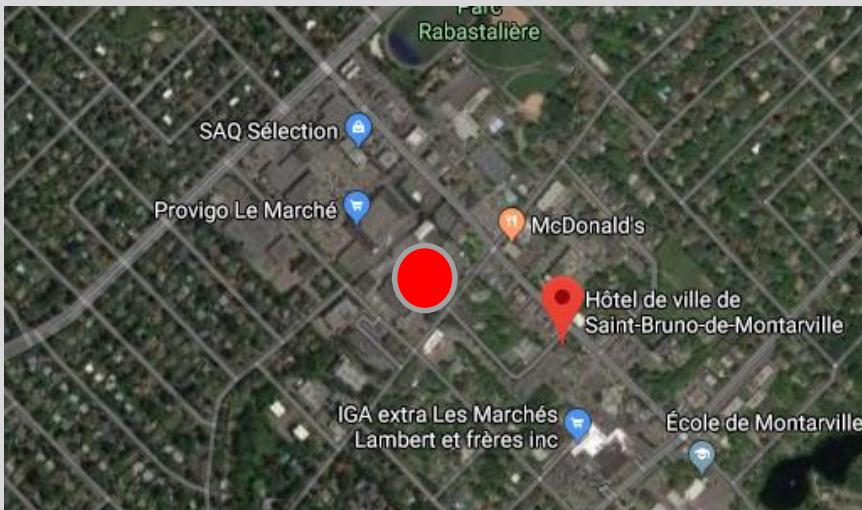
• Plus bas soumissionnaire conforme :	Productions Royal Pyrotechnie inc.
• Durée du contrat :	Une (1) année avec quatre (4) année d'option de renouvellement
• Valeur du contrat :	45 656,65 \$ taxes nettes pour cinq (5) ans
• À titre comparatif, taux unitaires dernières années :	
	Différence de 111,02 \$ entre le contrat adjugé en 2014 et celui devant être octroyé en 2020
• Nombre de soumissionnaires invités :	3
• Nombre de soumissionnaires s'étant procuré les documents :	3
• Nombre de soumissionnaires ayant déposé une soumission :	3
• Demande de soumission pour un montant de 50 000 \$ taxes incluses	

### **6.6.5 Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière à l'organisme Cercle de Fermières Saint-Bruno-de-Montarville**

- Conformément aux dispositions de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale (LFM), les immeubles appartenant à la municipalité sont exempts de toutes taxes foncières. Toutefois, l'article 208 de cette loi prévoit que les locataires ou occupants de ces immeubles, autres que le propriétaire, sont assujettis au paiement de taxes foncières.
- Certaines personnes morales à but non lucratif peuvent toutefois s'adresser à la Commission municipale du Québec (CMQ) afin d'obtenir une reconnaissance d'exemption de taxes foncières. Cette reconnaissance, si elle est obtenue, aura pour effet d'annuler en tout ou en partie les taxes foncières pour cet occupant. L'exemption serait alors valide pour une période de neuf ans et sujette à révision par la CMQ. L'article 204 dans son libellé mentionne que les propriétés bénéficiant d'une exemption sont exemptes de toutes taxes foncière, municipale et scolaire.
- En vertu de l'article 243.23 de cette même loi, la CMQ doit, par ailleurs, consulter la municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance.

## 6.7.1 Dérogation mineure DM 2019-100 portant sur divers objets réglementaires

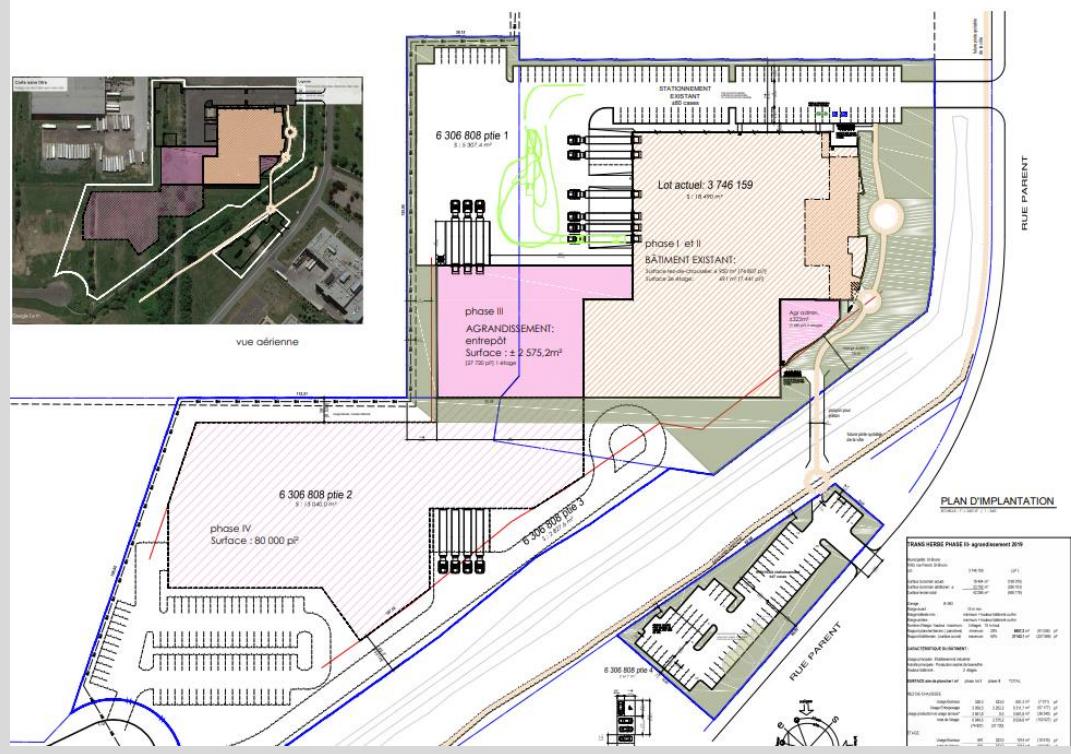
- Autoriser une rue ne respectant pas les dimensions et la forme d'une rue sans issue de type « cul-de-sac »;
- Autoriser une hauteur maximale du rez-de-chaussée supérieure à 4,5 mètres,
- Autoriser un mur en porte-à-faux d'une largeur supérieure à 6 mètres,
- Autoriser des terrasses au sol en cour avant;
- Autoriser un muret de soutènement d'une hauteur qui excède 1,5 mètre avant d'insérer un dégagement horizontal d'une largeur équivalente dans le tronçon supportant le sentier piétonnier longeant le lot 2 114 592, sur une distance de 26 mètres à partir de la piste multifonctionnelle;



## 6.7.2 Dérogation mineure DM 2019-156 pour autoriser l'augmentation du nombre maximal d'aires de chargement et déchargement au 1090, rue Parent

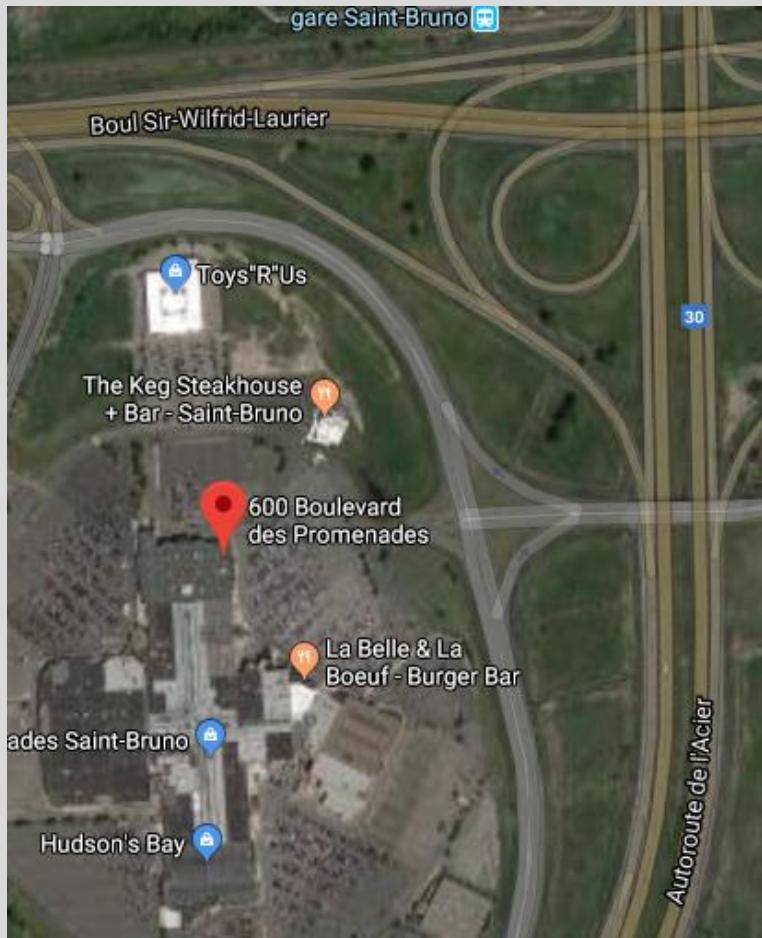


## Trans-Herbe inc.



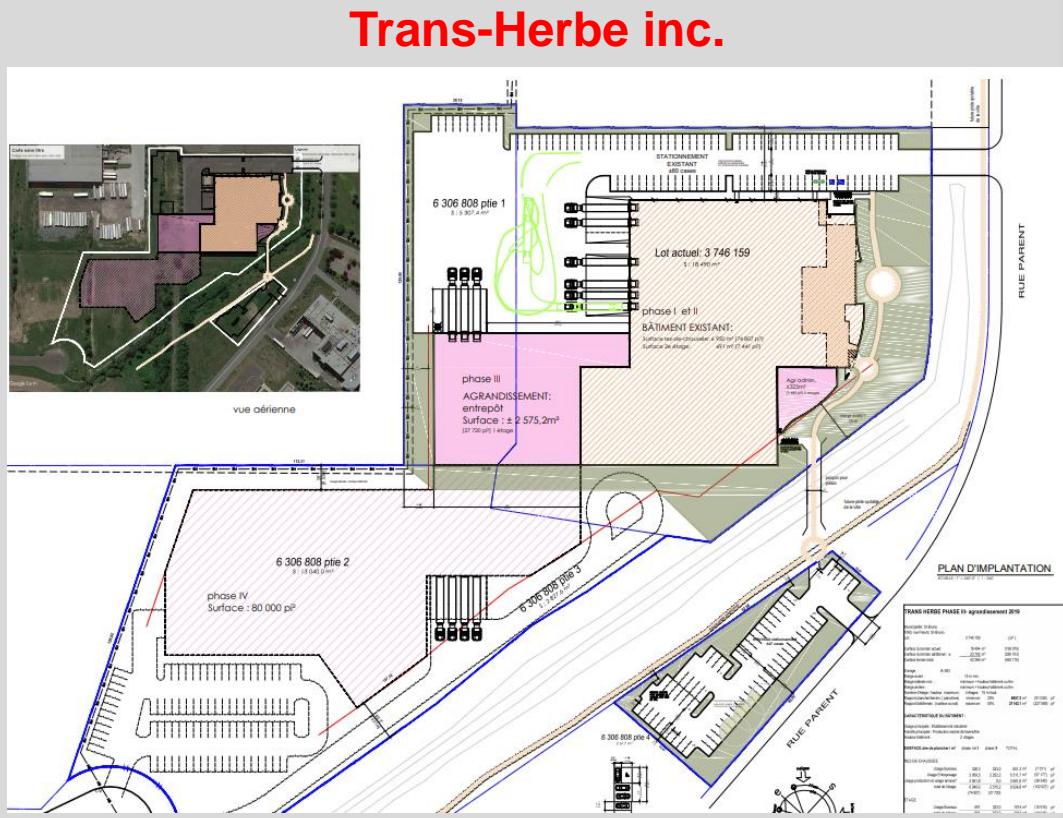
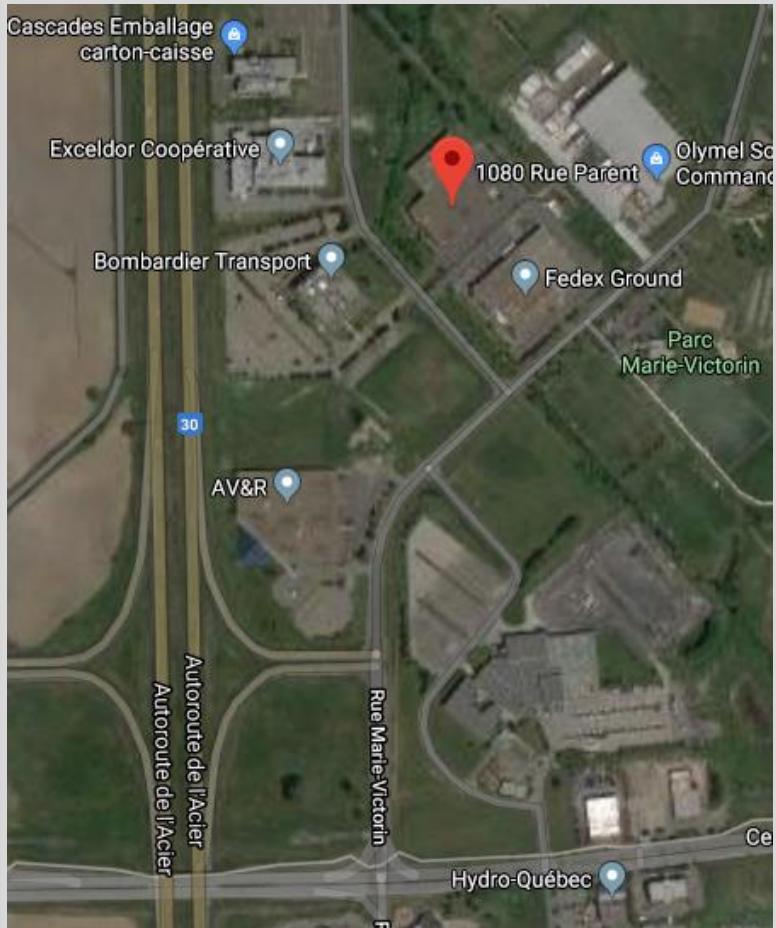
# 6.7 URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

## 6.7.3 Dérogation mineure DM 2019-158 pour autoriser l'augmentation de la superficie totale d'affichage pour une suite commerciale de plus de 2 500 m<sup>2</sup> et de moins de 5 000 m<sup>2</sup> au 600 boulevard des Promenades

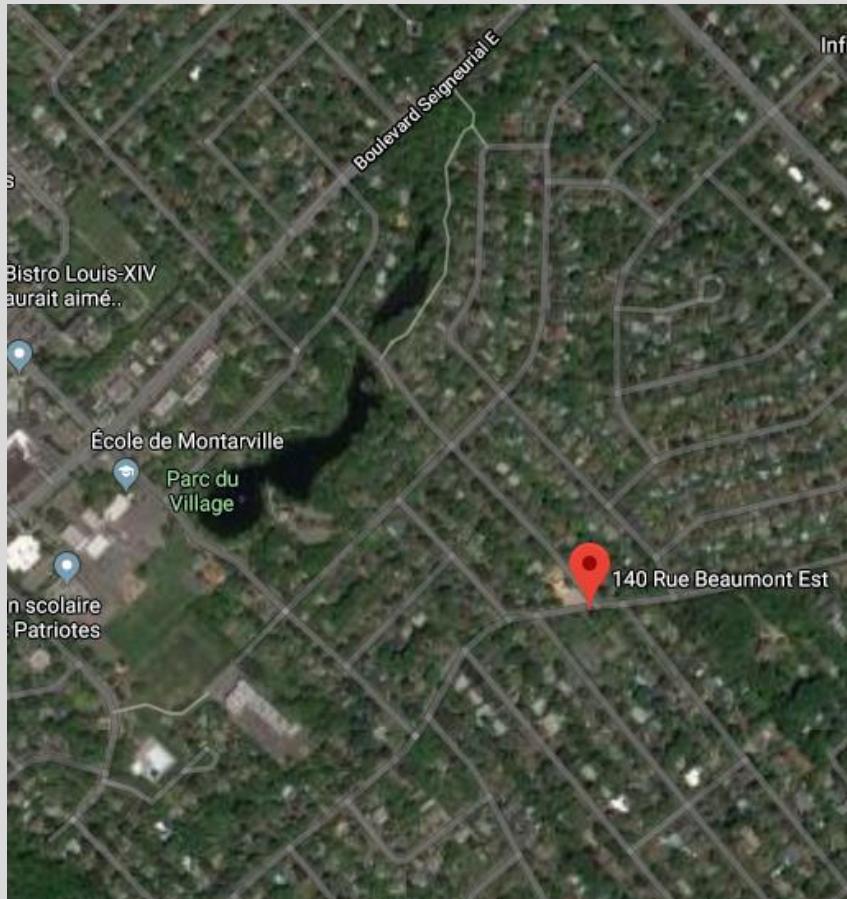


# 6.7 URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

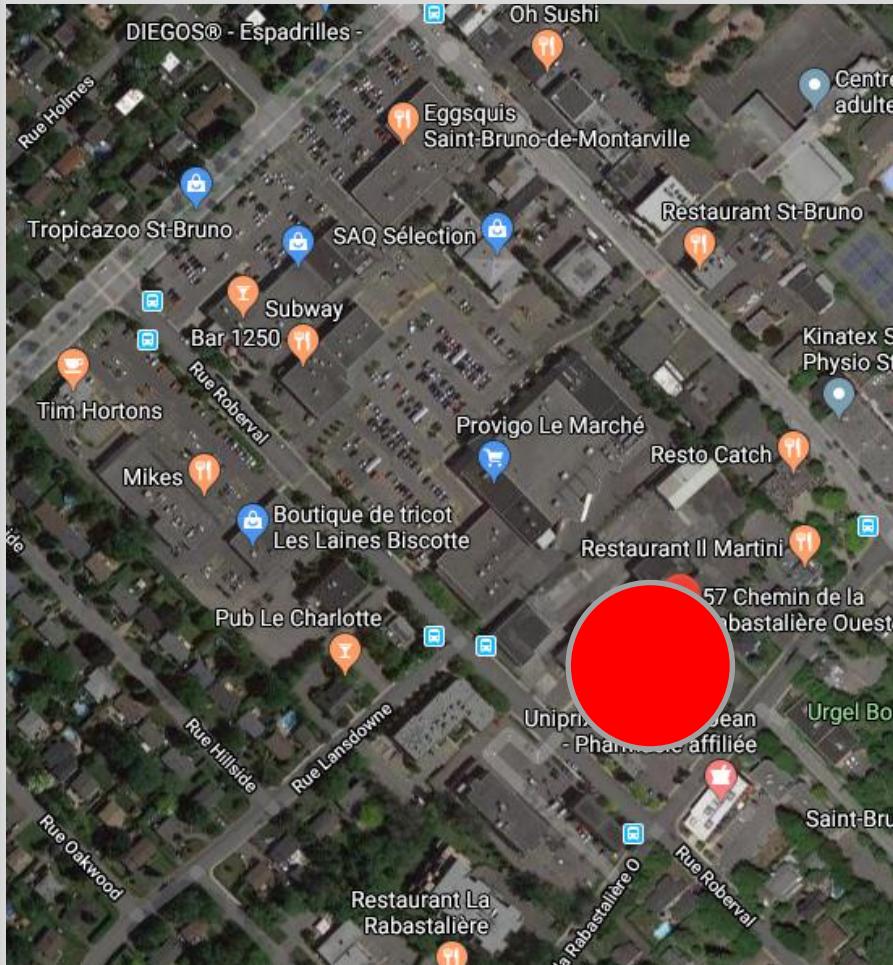
## 6.7.4 Dérogation mineure DM 2019-159 pour autoriser la réduction de la largeur minimum des aires d'isolement exigées le long des lignes latérales et arrière sur un terrain au 1080, rue Parent



## 6.7.5 Demande de démolition DEM 2018-022 140, rue Beaumont Est

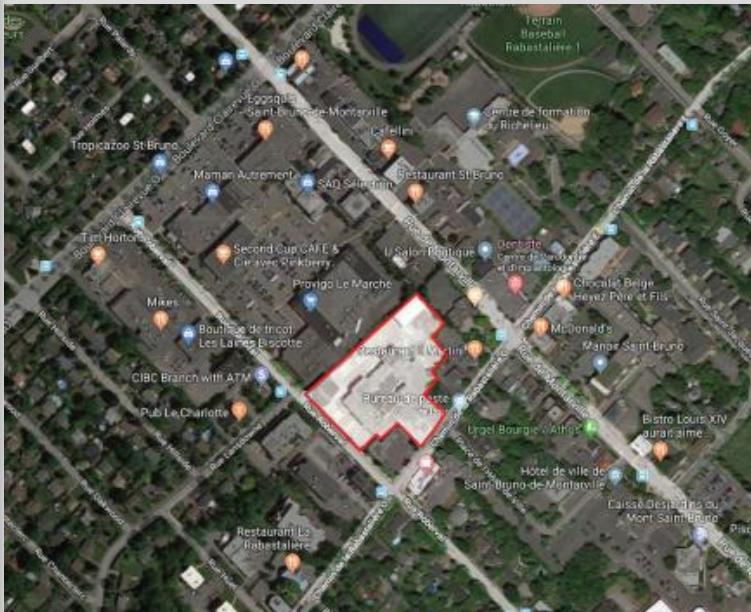


## 6.7.6 Demande de démolition DEM 2019-136 - 57, chemin De La Rabastalière Ouest (Projet Cogir)



# 6.7 URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

## 6.7.7 Demande d'usage conditionnel UC-2019-068 pour autoriser la construction d'un nouveau bâtiment d'usages mixtes d'habitation collective (H4) et commerciale (Projet Cogir)



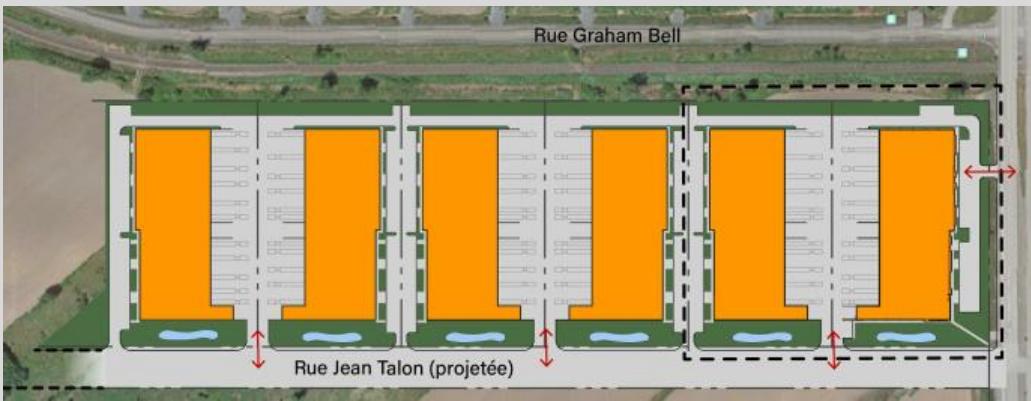
## 6.7.8 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA 2019-067 1470, rue Roberval (Projet Cogir)



### 6.7.9 Approbation de la liste des demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

- PIIA2019-090 – 1000, rue Clairevue Ouest
- PIIA2019-145 – 2180, rue des Libellules
- PIIA2019-152 – 1090, rue Parent
- PIIA2019-153 – 600, boul. des Promenades
- PIIA2019-155 – 1500, rue Montarville
- PIIA2019-157 – 1080, rue Parent

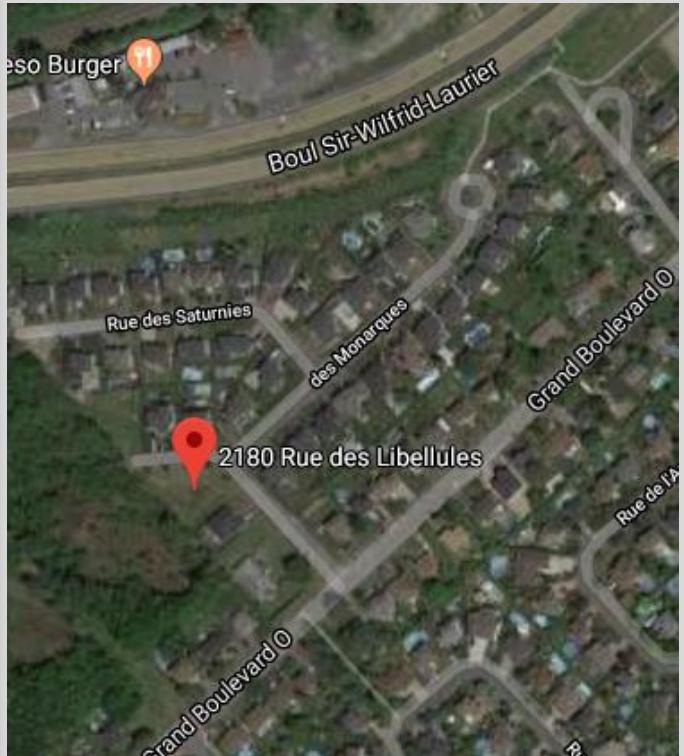
## 1. PIIA2019-090 – 1000, boul. Clairevue Ouest Nouveau bâtiment industriel de type multilocatif



# 6.7 URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

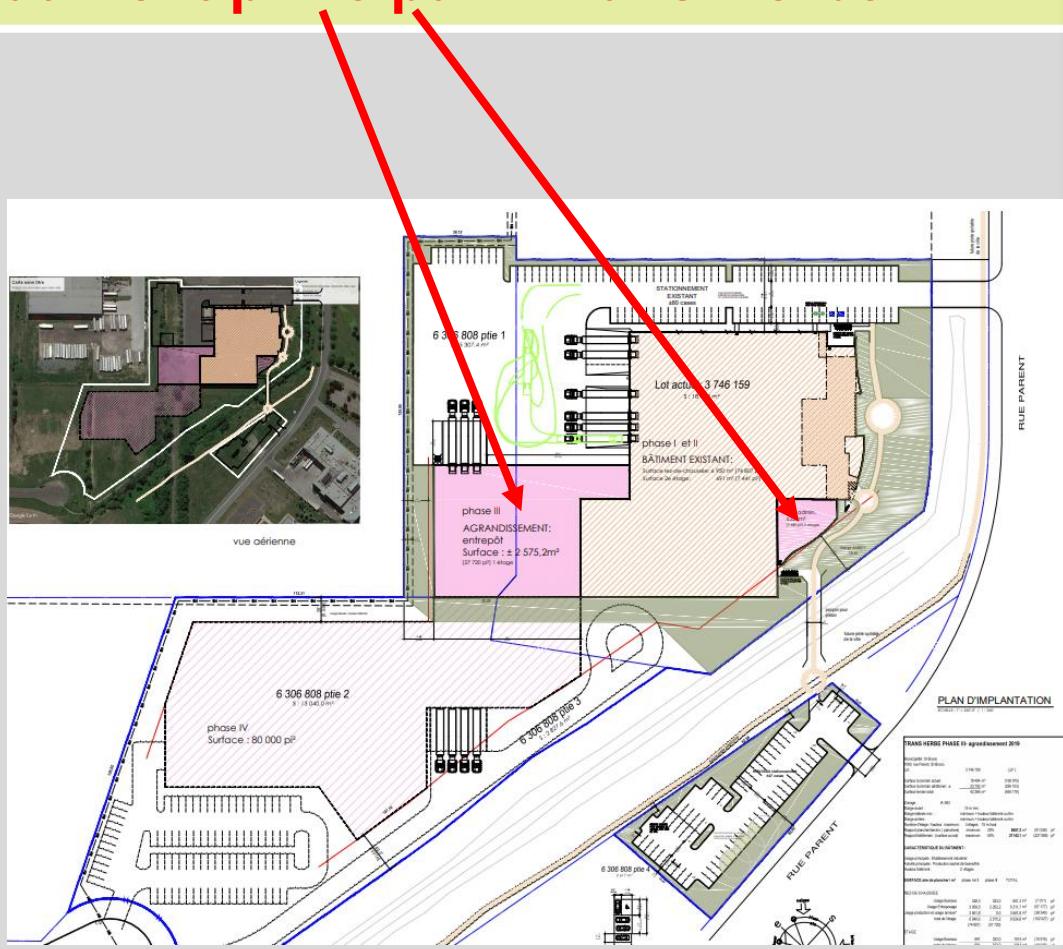
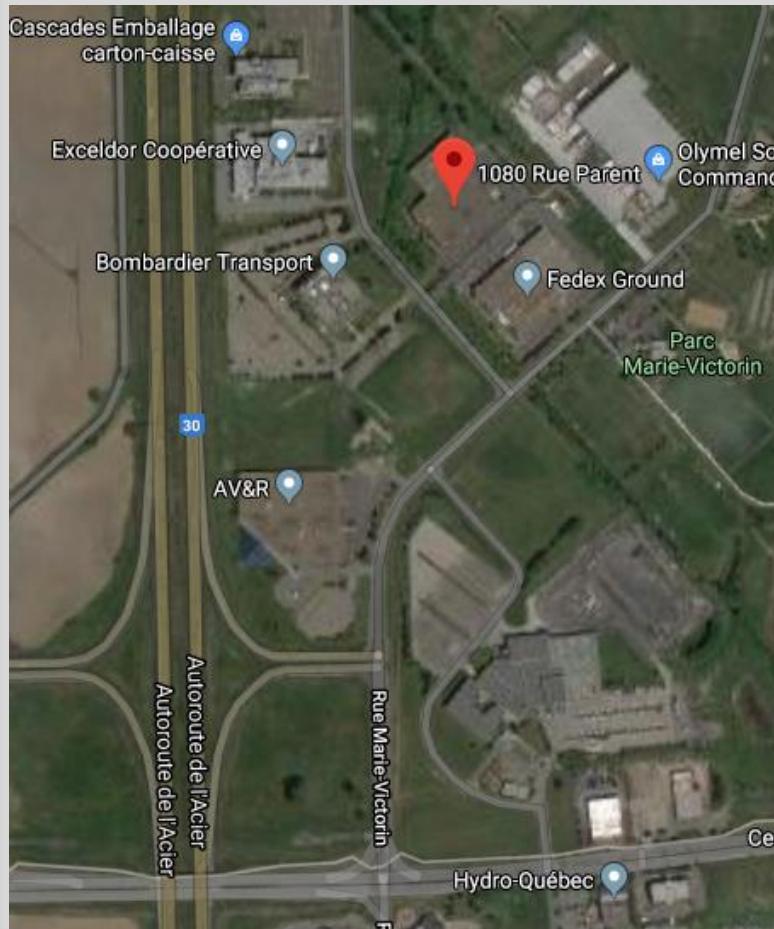
## 2. PIIA2019-145 – 2180, rue des Libellules

**Nouveau bâtiment résidentiel unifamilial d'un (1) étage**

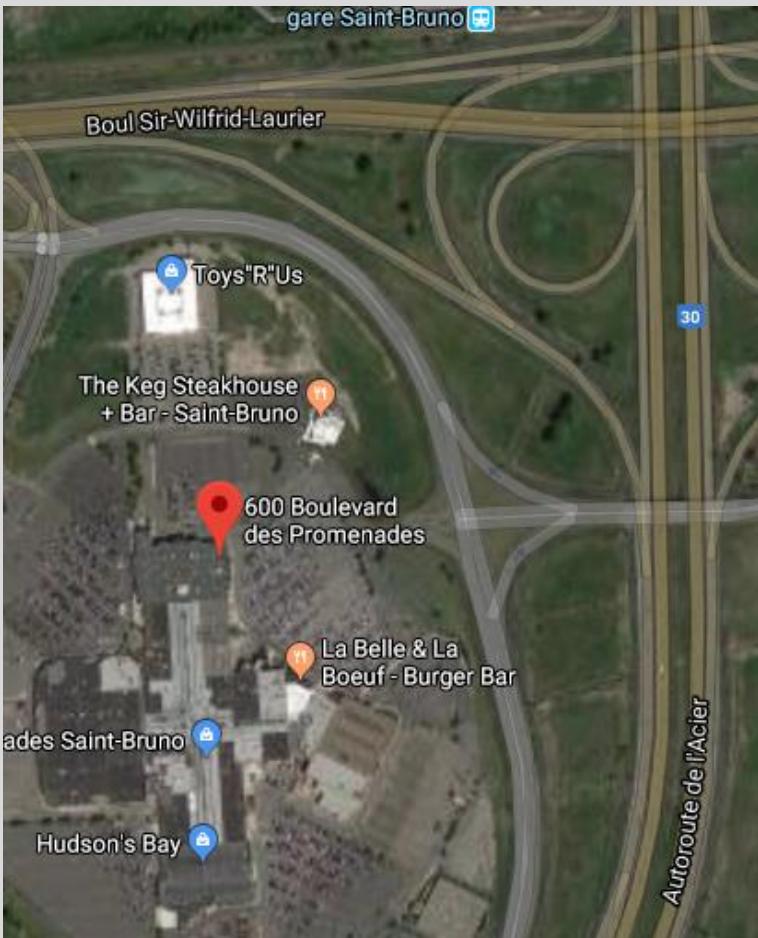


## 3. PIIA2019-152 – 1090, rue Parent

### Agrandissement du bâtiment principal – Trans-Herbe



## 4. PIIA2019-153 – 600, boulevard des Promenades Installation d'une enseigne murale – Simons



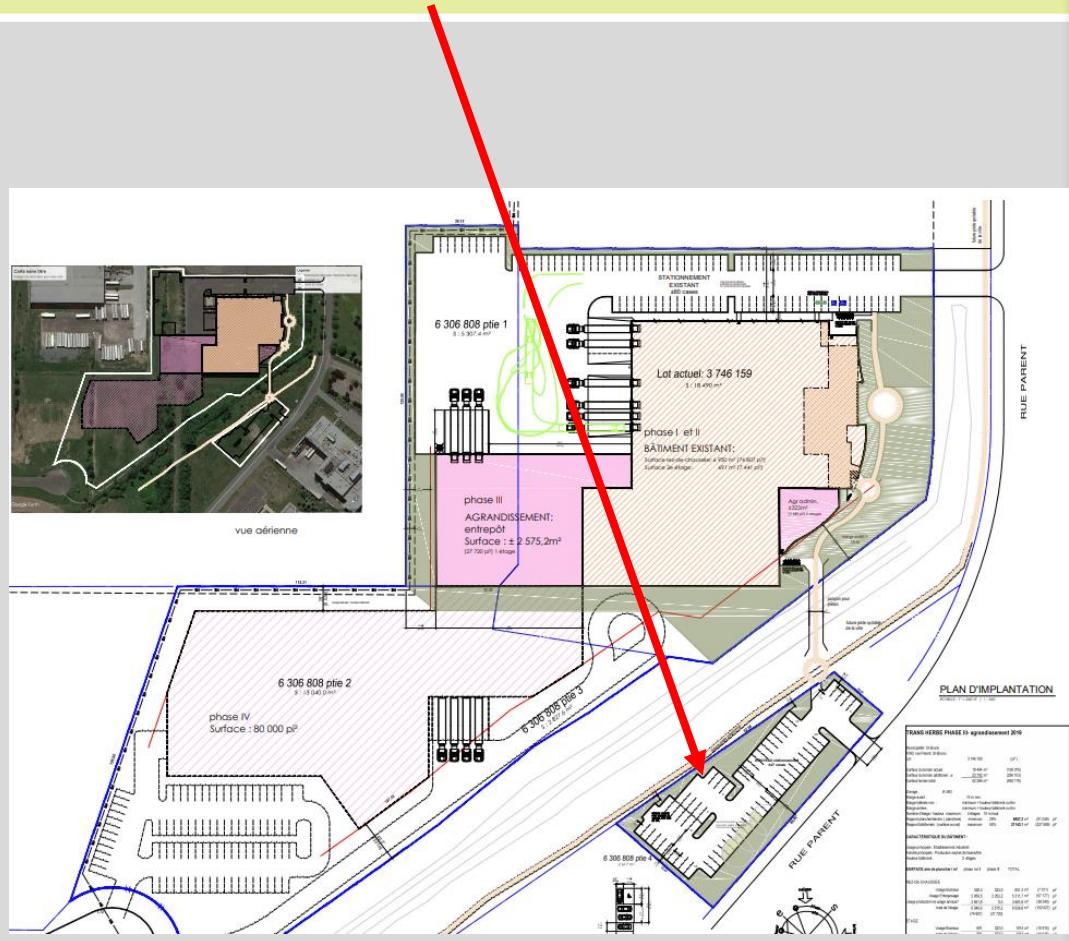
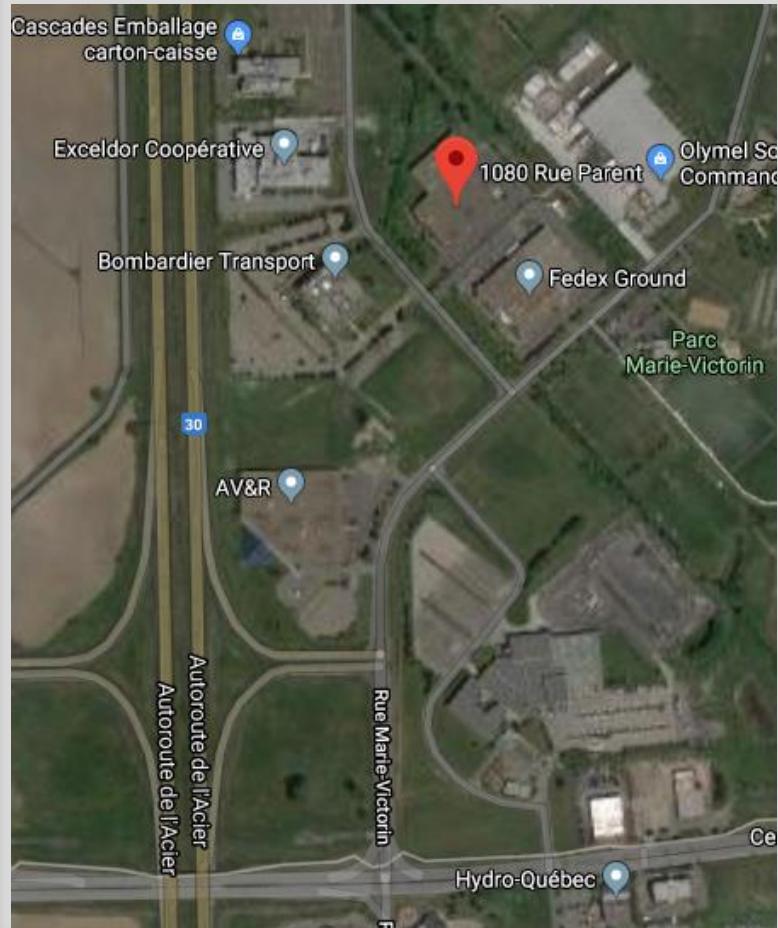
## 5. PIIA2019-155 – 1500, rue Montarville

### Modification enseignes de menus - service de commandes à l'auto



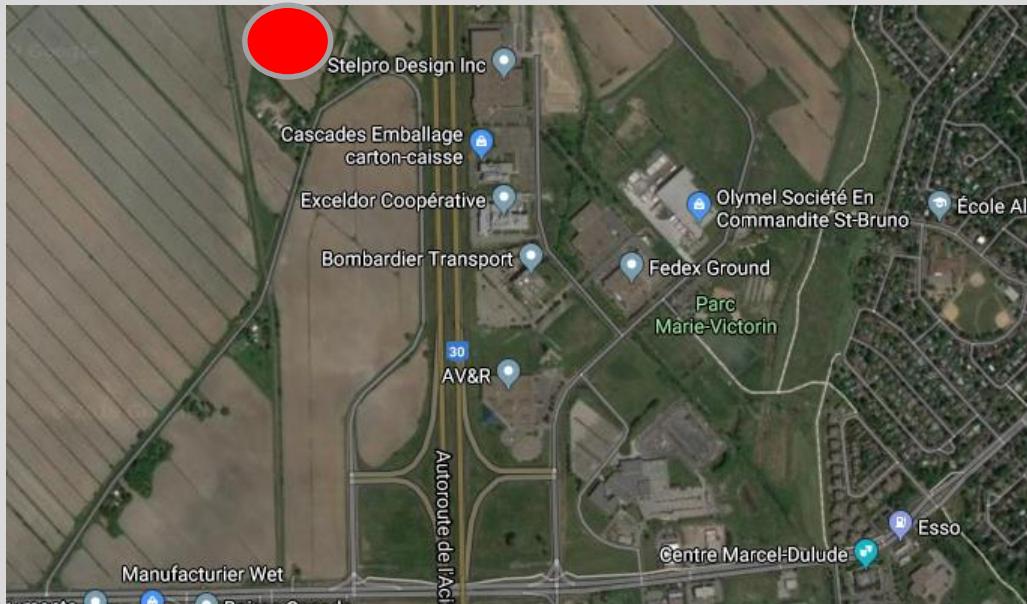
# 6. PIIA2019-157 – 1080, rue Parent

## Aménagement d'un stationnement extérieur



## 6.7.10 Ratification de la convention de financement dans le cadre du Programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la Communauté métropolitaine de Montréal 2019-2021

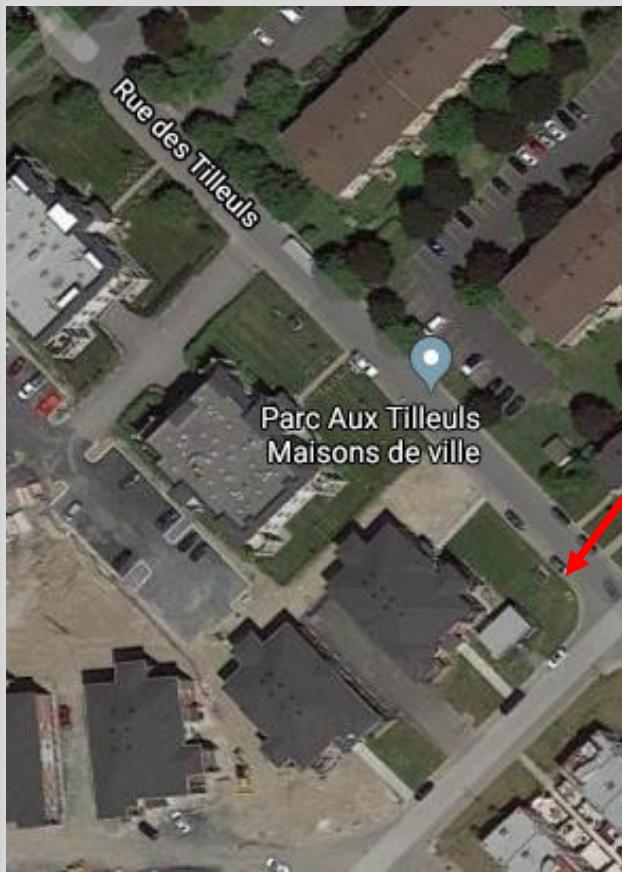
- Autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention de financement dans le cadre du Programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la Communauté métropolitaine de Montréal 2019-2021 qui octroie une aide financière de 100 000 \$ à la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville afin de mettre en œuvre la Politique de Ville nourricière et d'initier les travaux préparatoires pour permettre l'établissement de nouvelles entreprises agricoles maraîchères biologiques sur 16 hectares des terres agricoles municipales.



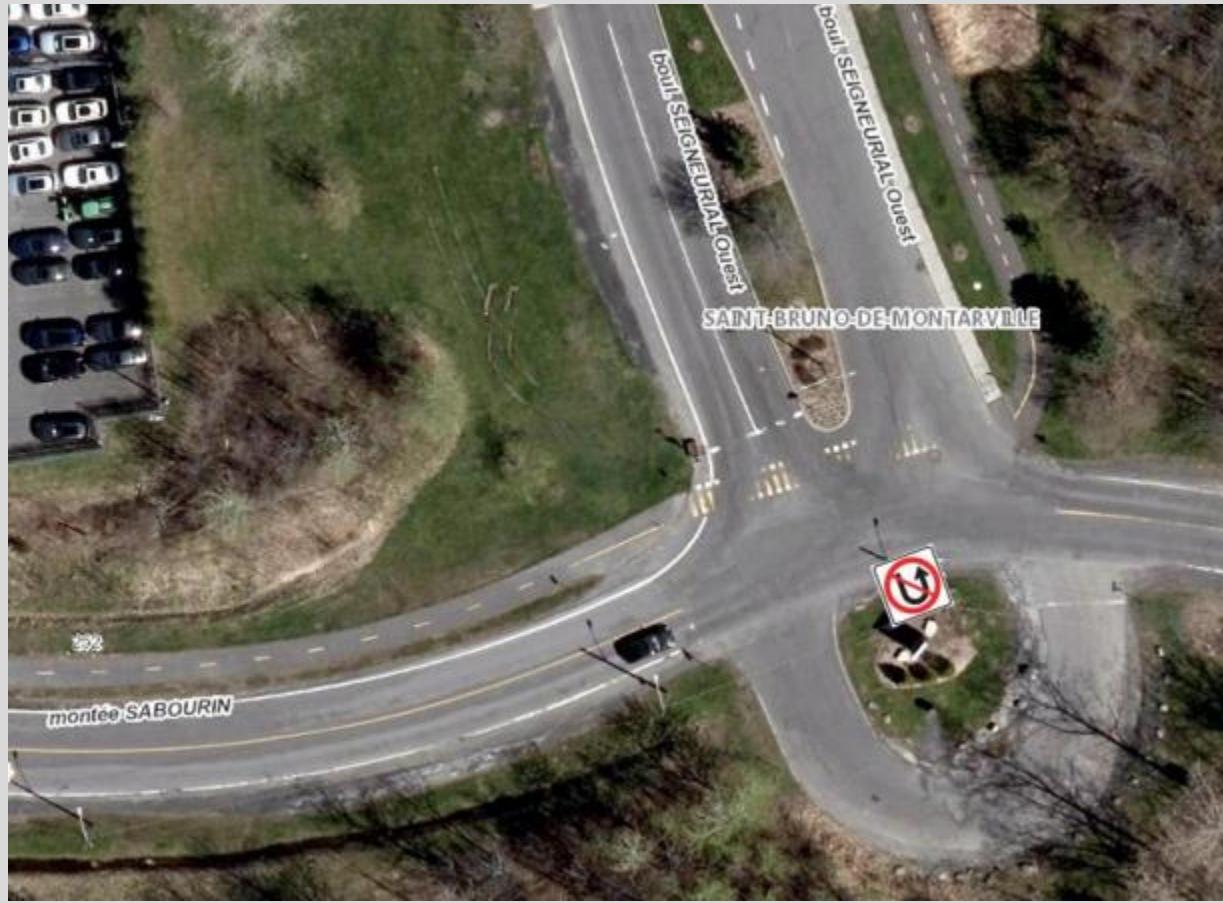
## 6.8.1 Calendrier de conservation - Demande d'approbation à Bibliothèque et archives nationales du Québec et autorisation de soumettre et signer le calendrier

- En vertu de la Loi sur les archives (L.R.C. c. A-21.1) tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation qui détermine les périodes d'utilisation et les supports de conservation de ses documents actifs et semi-actifs et qui indique quels documents inactifs sont conservés de manière permanente et lesquels sont éliminés. Le calendrier de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville a été adopté le 10 mars 2009 et celui-ci doit subir une refonte. De façon générale, le calendrier a été modifié afin de prévoir les normes quant à la conservation électronique de certains documents de la Ville.
- Ce calendrier (et les modifications ultérieures à celui-ci) doit être approuvé par Bibliothèque et archives nationale du Québec.
- Les délais de conservation prévus à ce calendrier sont basés sur ceux recommandés par ADMQ, ajustés à la réalité de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville. Toutes les directions ont eu l'occasion de commenter les délais et supports de conservation contenus dans la refonte de ce calendrier et nous avons tenu compte de leur recommandations.

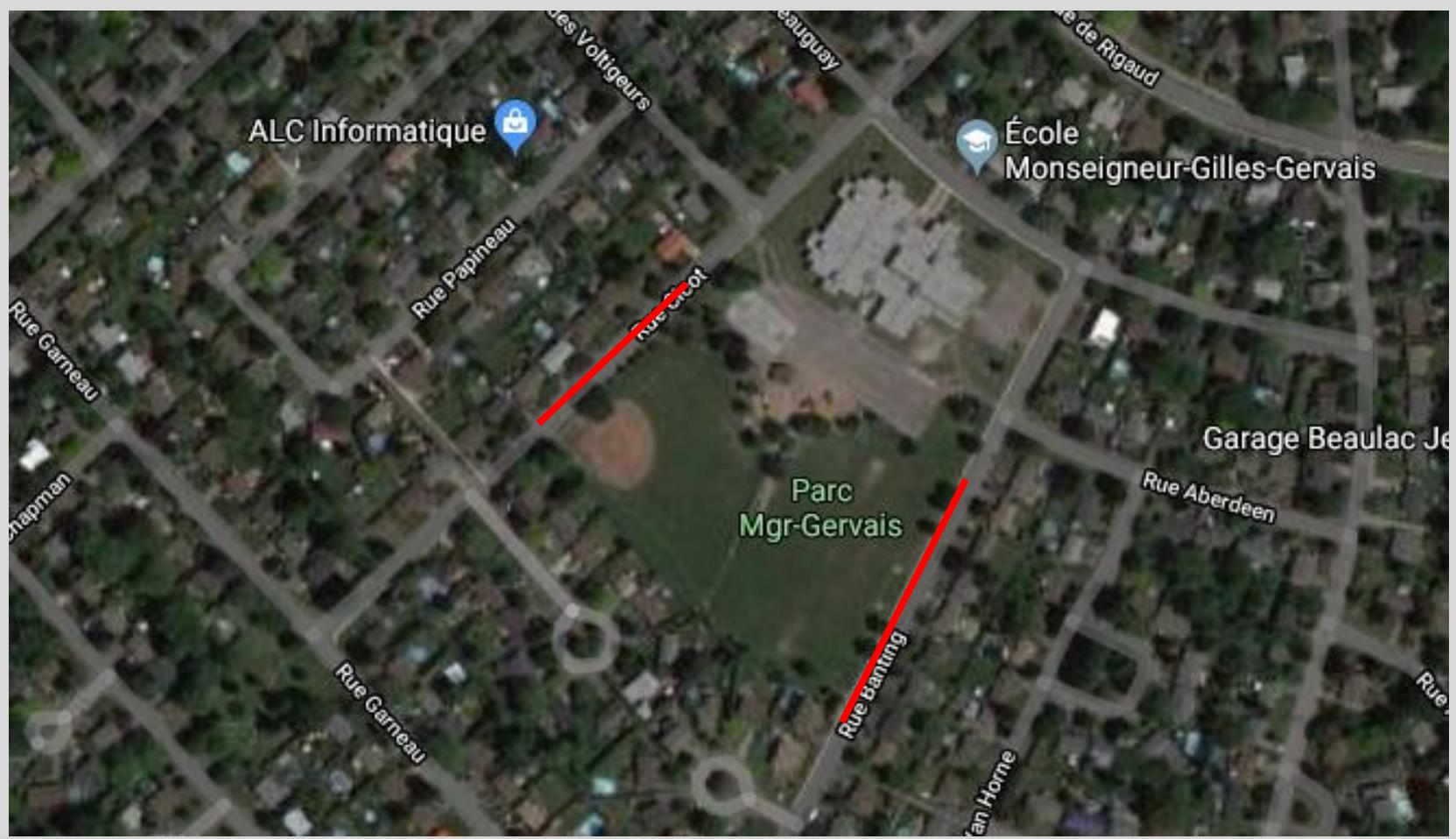
## 6.9.1 Implantation d'une interdiction de stationnement sur la rue des Tilleuls



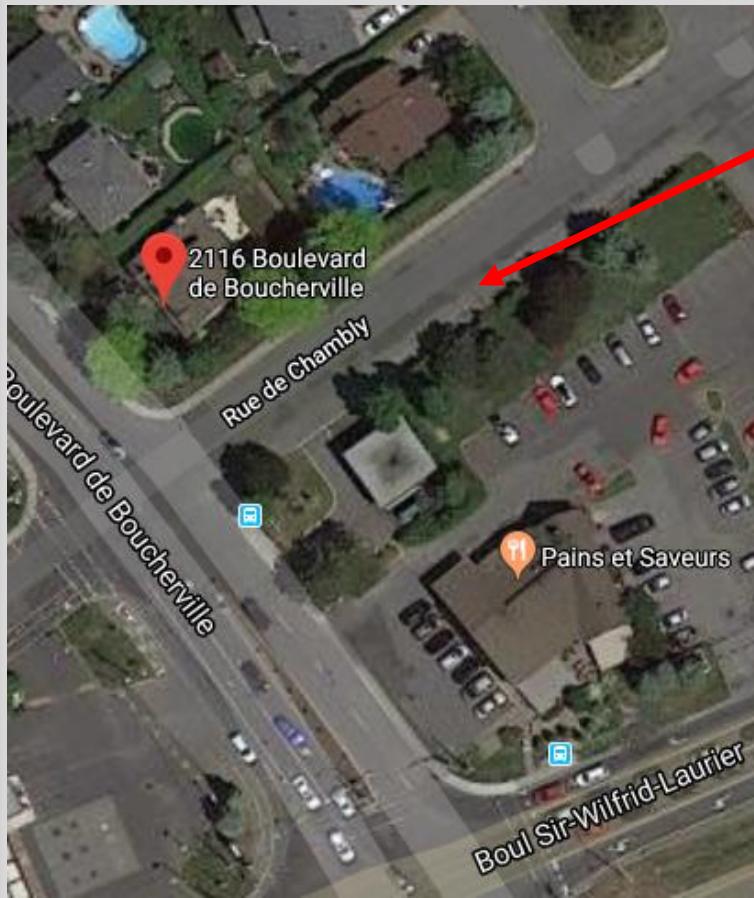
## 6.9.2 Implantation d'une interdiction de faire demi-tour sur le boulevard Seigneurial Ouest



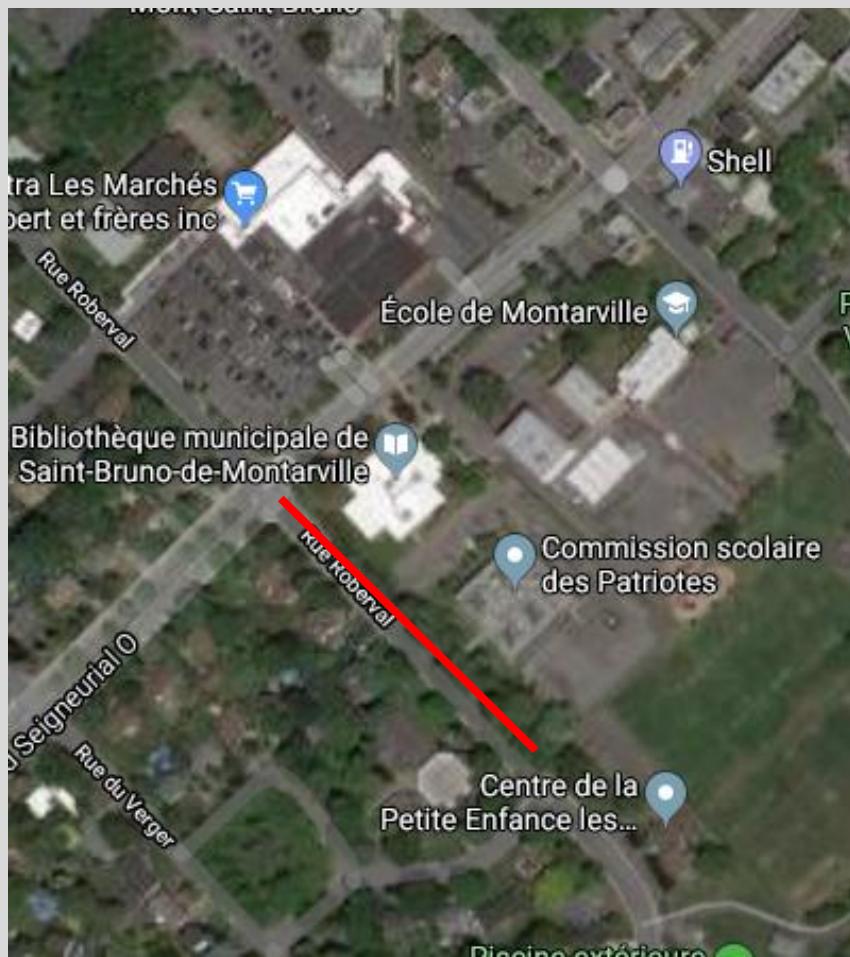
## 6.9.3 Modification à l'interdiction de stationnement face au parc sur les rues Cicot et Banting



## 6.9.4 Demande de modification à une interdiction de stationnement sur la rue De Chamby



## 6.9.5 Modification à une interdiction de stationnement déjà en vigueur sur la rue Roberval

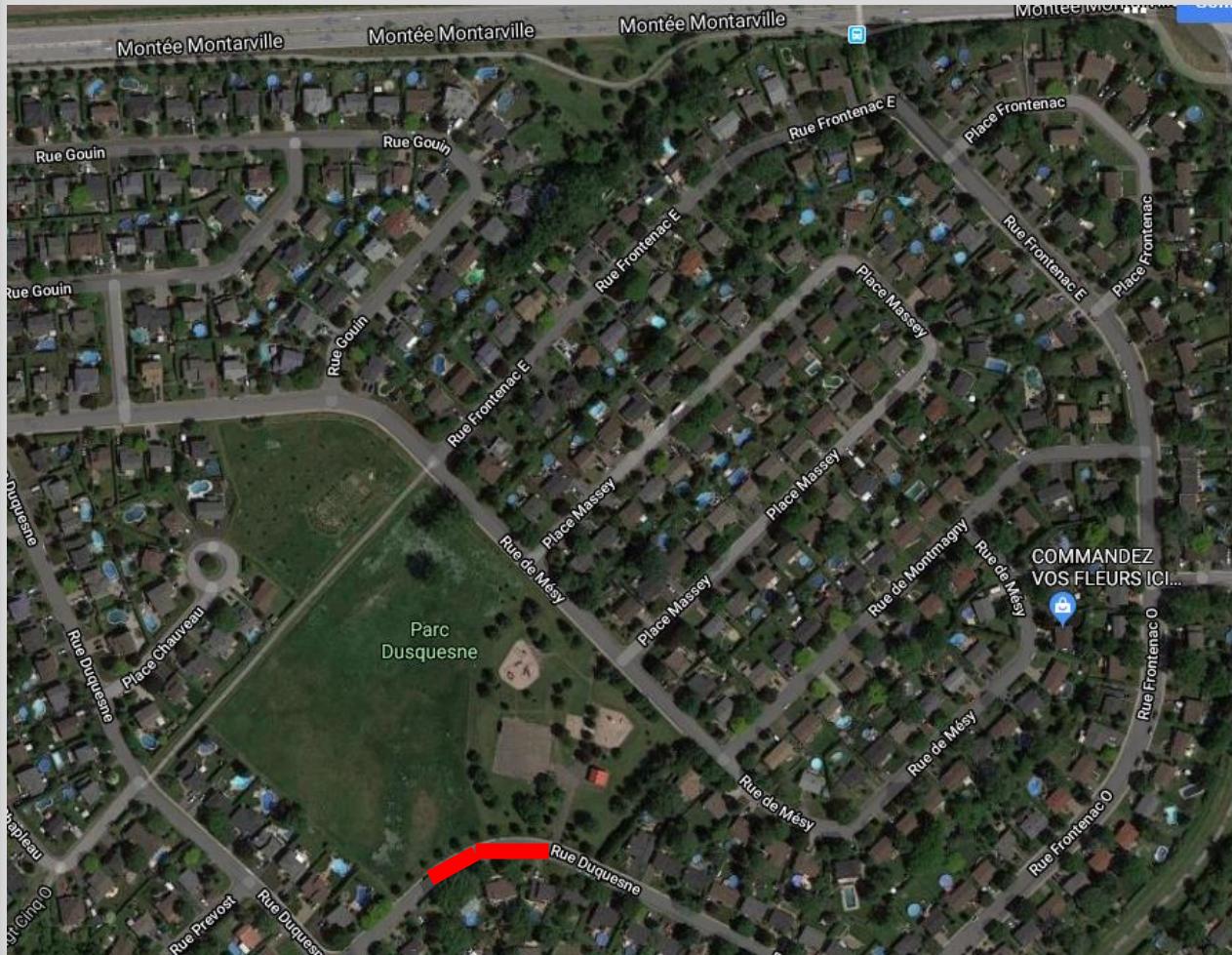


Modifier les heures d'interdiction de stationnement actuellement en vigueur sur la rue Roberval, de la Commission scolaire située au 1740, rue Roberval au boulevard Seigneurial Ouest, de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi, sauf les jours fériés **à « de 7 h à 15 h ».**

## 6.9.6 Implantation d'une interdiction d'arrêt sur le boulevard Clairevue Est

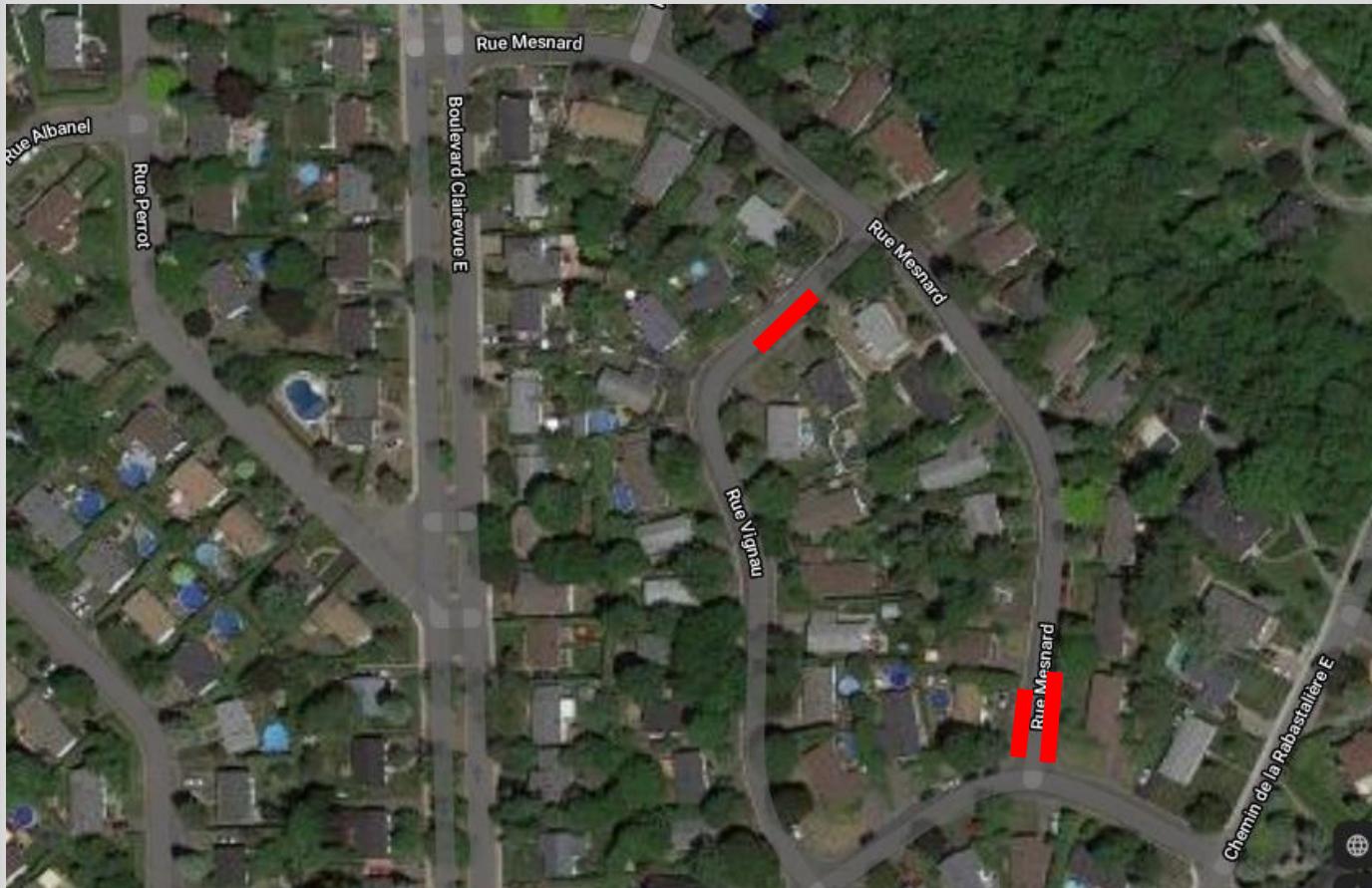


## 6.9.7 Demande d'implantation d'une interdiction de stationnement sur la rue Duquesne



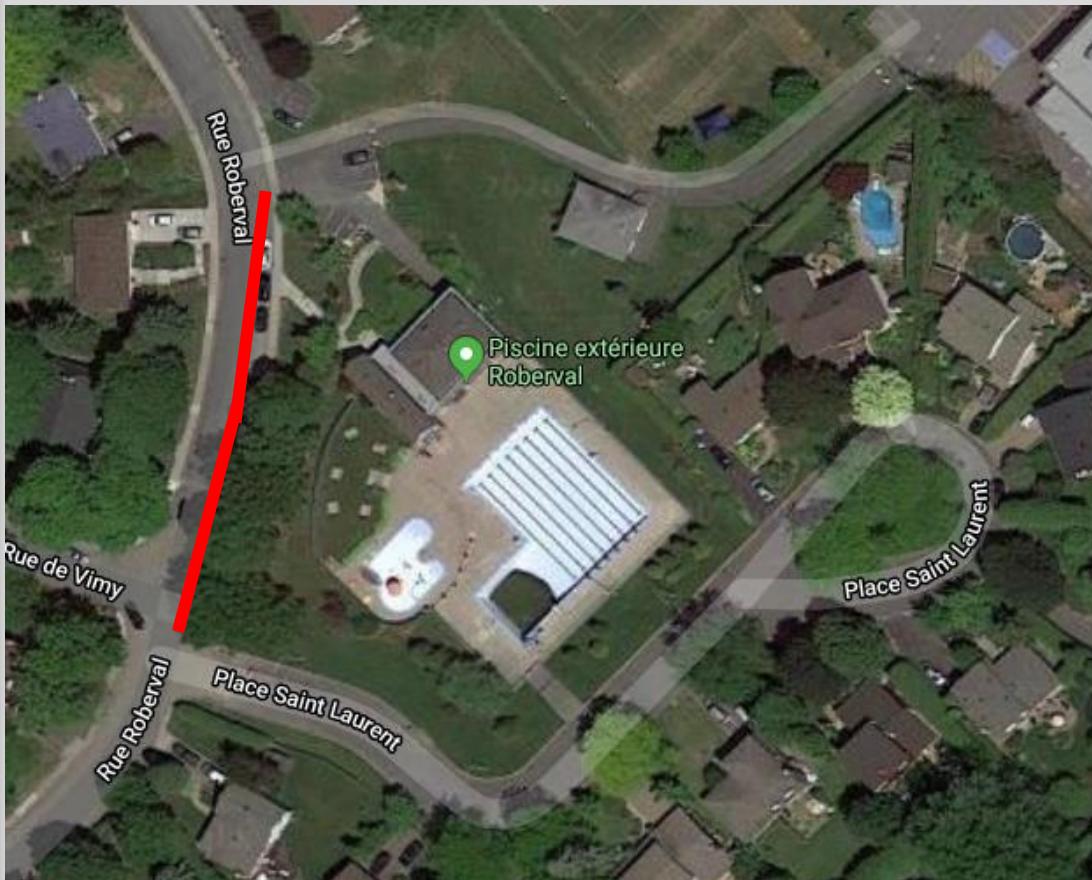
Interdiction de stationnement sur la rue Duquesne, face à l'entrée du parc et dans la courbe, du côté impair, entre le 735 et le 765, rue Duquesne, du 1er décembre au 1er avril

## 6.9.8 Implantation d'interdiction d'arrêt sur les rues Mesnard et Vignau



Interdictions d'arrêts sur la rue Mesnard, face aux 1315 et 1320 et sur la rue Vignau, face au 1250

## 6.9.9 Modification d'une interdiction de stationnement sur la rue Roberval



Modifier l'interdiction de stationnement actuellement en vigueur sur la rue Roberval, entre la place Saint-Laurent et la piscine Roberval située au 1800, rue Roberval, de 7 h 45 à 8 h 30 et de 14 h 15 à 15 h, du 24 août au 23 juin, sauf pour les autobus, comme suit :

- Modifier la période de 14 h 15 à 15 h par celle de 14 h 30 à 15 h 15;
- Supprimer l'interdiction de stationnement et la remplacer par une interdiction d'arrêt.

### 6.9.10 Implantation d'interdiction d'arrêt, sauf autobus, à quatre (4) endroits dans la municipalité

- 35 m face à l'arrêt d'autobus sur le boulevard Seigneurial Est, à l'intersection de la rue Montarville, en direction de la rue Roberval (ligne 99);
- 35 m face à l'arrêt d'autobus sur le boulevard Seigneurial Ouest, à l'intersection de la rue Dunant, en direction de la route 116 (ligne 99 et 192);
- 30 m face à l'arrêt d'autobus sur la rue de l'Étang, à l'intersection de l'entrée du stationnement du 901, rue de l'Étang (Home Depot), en direction du boulevard des Promenades (ligne 8 et 60);
- 30 m face à l'arrêt d'autobus sur la rue La Salle, à l'intersection de la rue De La Vérendrye (ligne 99);
- Le tout conformément au Guide du Réseau de transport de Longueuil (RTL) sur les aménagements des arrêts d'autobus.

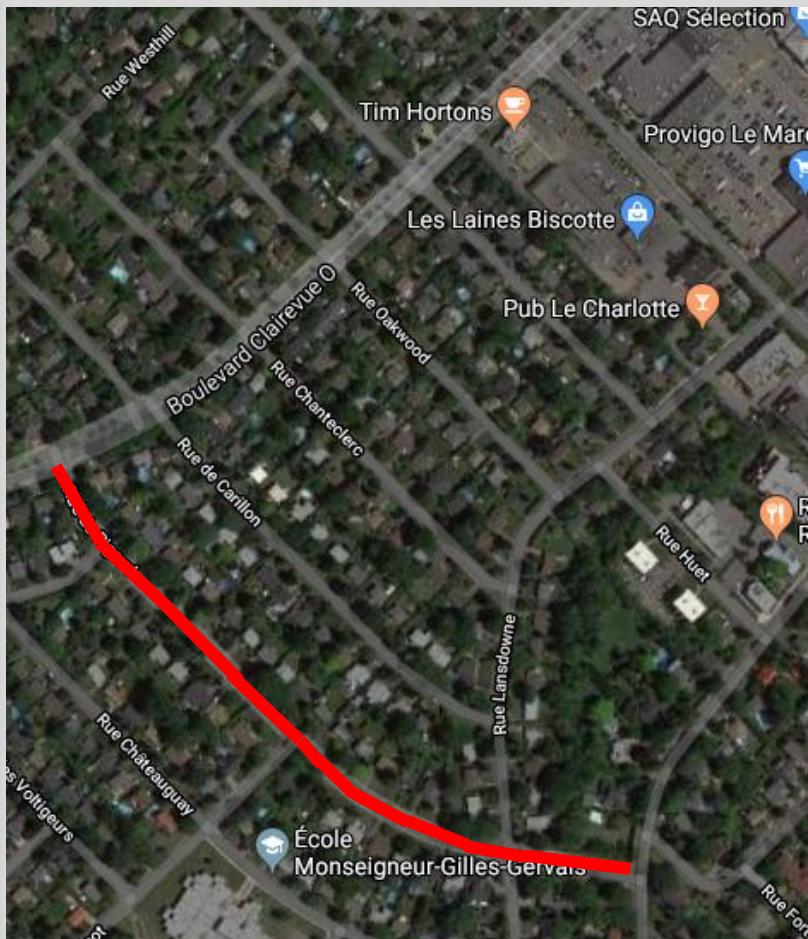
## 6.9.11 Adjudication d'un contrat de travaux divers dans certains bâtiments municipaux APP-SP-19-66

• Plus bas soumissionnaire conforme :		
• Lot 1 – Bureau et salle de bain chalet Bisaillon	Senterre, entrepreneur général	
• Lot 2 – Cuisine centre communautaire	Michel Dufresne, entr. général	
• Lot 3 – Bureaux ateliers municipaux	Senterre, entrepreneur général	
• Valeur du contrat :		
• Lot 1 – Bureau et salle de bain chalet Bisaillon	21 417,45 \$ taxes nettes	
• Lot 3 – Bureaux ateliers municipaux	40 892,63 \$ taxes nettes	
• Lot 3 – Cuisine centre communautaire	45 354,60 \$ taxes nettes	
• Nombre de soumissionnaires invités :		8
• Nombre de soumissionnaires s'étant procuré les documents :		8
• Nombre de soumissionnaires ayant déposé une soumission :		3
• Écart entre la plus basse (21 417 \$) et la plus haute (30 709 \$) – lot 1 :		43 %
• Écart entre la plus basse (40 893 \$) et la plus haute (66 457 \$) – lot 2 :		63 %
• Écart entre la plus basse (45 355 \$) et la plus haute (57 691 \$) – lot 3 :		27 %

## 6.10.1 Autorisation - Demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du nouveau programme PAFIRS relatif à la construction d'un complexe aquatique et récréatif

- Autoriser la Direction du génie à présenter une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du nouveau Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives pour le **projet de construction d'un complexe aquatique et récréatif dans le secteur du parc Marie-Victorin**;
- De confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et, à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

## 7.1 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de la rue De Rigaud et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût

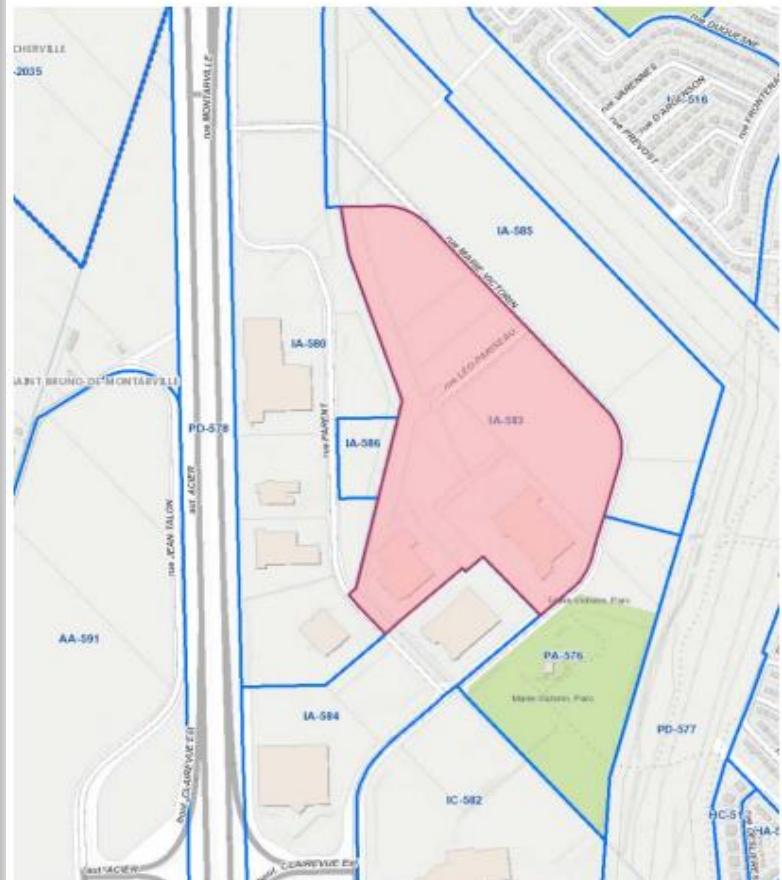


- Remplacement conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial (environ 560 mètres), reconstruction complète de la chaussée (fondations, pavage, trottoir et bordure), aménagement d'un lien cyclable.
- Coût estimé : 4 000 000 \$
- Durée de l'emprunt : 20 ans
- Coût par mètre linéaire : 7 143 \$
- Plan de taxation sectoriel : 38 résidences
- Travaux : mai à septembre 2020

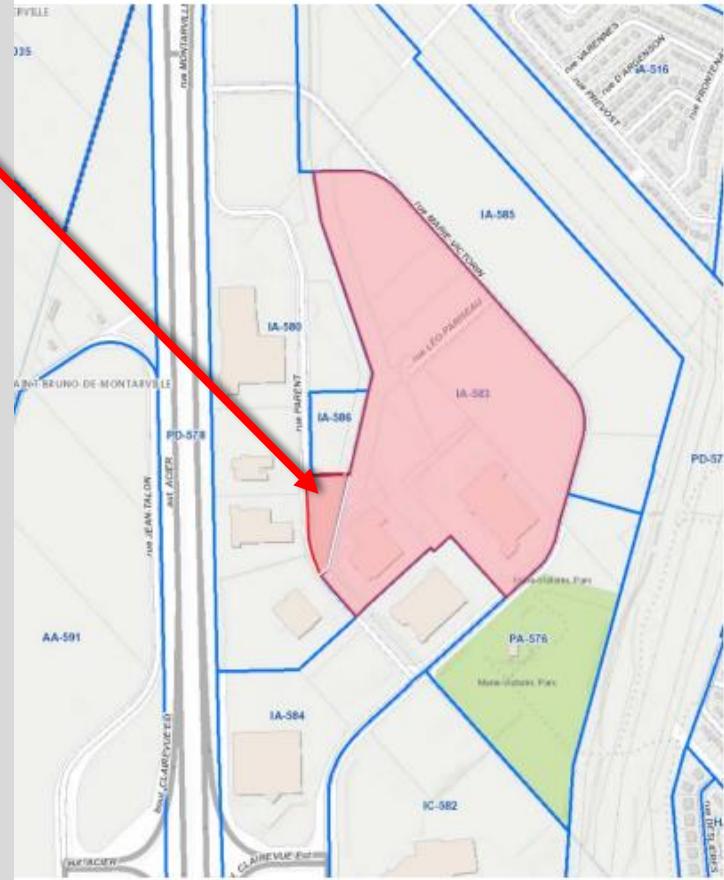
# 7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET RÈGLEMENTS

## 7.2 Adoption du Second projet de règlement URB-Z2017-021 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'agrandir la zone IA-583 à même la zone IA-580 et d'ajouter certains usages reliés aux transports de marchandises et la vente

ZONAGE EXISTANT



ZONAGE PROJETÉ



## 7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET RÈGLEMENTS

### 7.2 Adoption du Second projet de règlement URB-Z2017-021 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'agrandir la zone IA-583 à même la zone IA-580 et d'ajouter certains usages reliés aux transports de marchandises et la vente (suite)

Le propriétaire du complexe immobilier Malex a déposé une demande à la Ville afin d'autoriser au tableau des spécifications de la zone IA-583, les usages suivants :

- C9-01-04 - Service d'envoi de marchandises (centre de distribution) ou de transport par camion, excluant le cannabis et la marijuana;
- C9-01-15 - Service d'envoi ou de transport de cannabis ou de marijuana (centre de distribution);
- C9-02-14 - Comptoir postal ou service de messagerie occupant 150 m<sup>2</sup> ou plus de superficie de plancher;
- C10-04-01 « Vente en gros »

Le requérant est propriétaire du nouveau bâtiment multilocatif de 18 suites situé au 1105, rue Marie-Victorin. Chacune des suites possède un quai de chargement et déchargement. Les suites peuvent être regroupées afin de créer de plus grandes suites selon la nature et les besoins des locataires.

**Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil de refuser l'ajout de l'usage C9-01-15 « Service d'envoi ou de transport de cannabis ou de marijuana (centre de distribution) » au tableau des spécifications de la zone IA-583.**

## 7.3 Adoption du Règlement 2019-23 décrétant des travaux de construction des infrastructures pour le prolongement des rues Parent et Marie-Victorin et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût

- Autoriser des travaux de construction des infrastructures pour le prolongement des rues Parent et Marie-Victorin et d'autoriser un emprunt au montant de 8 500 000 \$ pour en défrayer le coût. Les travaux consistent en la construction des infrastructures requises (égouts, aqueduc, voirie, éclairage) pour le prolongement des rues Parent et Marie-Victorin, dans le parc d'affaires Gérard-Filion.
- Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter la somme de 8 500 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.
- Le coût des infrastructures sera taxé à 100 % au secteur (financement par le bassin desservi). Le coût du règlement inclut des frais d'acquisition de terrains requise dans la servitude des lignes de haute tension d'Hydro-Québec.
- **À noter toutefois qu'il n'est pas prévu pour l'instant de prolonger/boucler la voirie (chaussée) de la rue Parent jusqu'à la montée Montarville dans cette phase du projet, afin d'éviter de favoriser la circulation de transit dans le secteur (contournement de la congestion de l'autoroute 30).**

## 7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET RÈGLEMENTS

### 7.4 Adoption du Règlement 2019-24 décrétant des dépenses pour des travaux de réparation, rénovation, amélioration et gestion automatisée de divers bâtiments municipaux et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût

En 2020, il est prévu d'effectuer des travaux de rénovation et d'amélioration dans le cadre du programme de gestion des actifs municipaux

• <b>Hôtel de Ville</b> : climatisation salle du caucus + grille gratte-pied	20 000 \$
• <b>Caserne/Loisirs/RH</b> : deux portes avant avec gratte pied	20 000 \$
• <b>Pavillon technique</b> : remplacement de deux grilles gratte pied	15 000 \$
• <b>Centre communautaire</b> : fondation à réparer car infiltration d'eau, entrée escalier à réparer + changer porte arrière, réaménagement de la cuisine communautaire	85 000 \$
• <b>Vieux Presbytère</b> : remplacement des portes et fenêtres	115 000 \$
• <b>Bibliothèque</b> : marches de l'entrée arrière + porte	15 000 \$
• <b>Centre Marcel-Dulude</b> : plusieurs endroits en pavé-uni à réparer	30 000 \$
• <b>Aréna</b> : remplacer les éléments du système de chauffage pour économie d'énergie	50 000 \$
• <b>Postes de pompage</b> : remplacement / retrait réservoirs extérieurs diesel + imprévus	30 000 \$
<hr/>	
• <b>Achats</b>	380 000 \$
• <b>Frais de financement + 5 %</b>	20 000 \$
<hr/>	
• <b>Emprunt</b>	400 000 \$
• <b>Durée de l'emprunt</b>	10 ans

## 7.5 Adoption du Règlement 2019-25 décrétant des dépenses pour le renouvellement du parc de véhicules et d'équipements et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût

En 2020, remplacement des véhicules et équipements suivants conformément au programme de renouvellement du parc de véhicules

• Camion lourd avec équipement de déneigement et saleuse	250 000 \$
• VUS hybride	50 000 \$
• Camionnette d'équipe	50 000 \$
• Camionnette 4x4	45 000 \$
• Tracteur à gazon	35 000 \$
• Fourgonnette (remplacée par voiture ou fourgonnette électrique)	50 000 \$
• Remorque citerne de 500 gallons	15 000 \$
• Remorque dompteur pour véhicule lourd	90 000 \$
• Diverses remorques de petite taille	5 000 \$
• Équipements divers pour les 5 divisions :	10 000 \$
<hr/>	
• <b>Achats</b>	<b>600 000 \$</b>
• <b>Frais de financement + 5 %</b>	<b>30 000 \$</b>
• <b>Emprunt</b>	<b>630 000 \$</b>
• <b>Durée de l'emprunt</b>	<b>5 ans</b>

### Sommaire règlements d'emprunts autorisés pour 2019

Janvier 2020	• Prolongement rue Parent dans le parc industriel - sectoriel	20 ans	8 500 000 \$
	• Rénovation bâtiments municipaux - ensemble	10 ans	400 000 \$
	• Remplacements véhicules et équipements - ensemble	5 ans	630 000 \$
<b>TOTAL</b>			<b>9 530 000 \$</b>

## 8. SUJETS D'AGGLOMÉRATION



### 8.1 Rapport du maire concernant les décisions prises lors de la dernière séance d'agglomération le cas échéant

Aucun

# 8. SUJETS D'AGGLOMÉRATION

## 8.2 Sujets à l'ordre du jour de la séance ordinaire de l'agglomération du 23 janvier 2020

Sujet	Oui	Non	Commentaires
CA-200123-1.4 Dépôt des orientations transmises au conseil d'agglomération avant cette séance et concernant les sujets dont il est saisi			DÉPÔT
CA-200123-1.5 Approbation des procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 28 novembre 2019 à 16 h et de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 5 décembre 2019, à 16 h	X		
CA-200123-2.1 Adhésion à la campagne de sensibilisation sur la cohabitation harmonieuse de la zone agricole en Montérégie initiée par diverses MRC de la Montérégie, la Fédération de l'Union des producteurs agricoles et le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (SD-2019-3626)	X		
CA-200123-2.2 Appui aux demandes d'aide financière déposées auprès du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) afin de soutenir des projets régionaux de développement s'inscrivant dans la stratégie de l'occupation et de la vitalité des territoires (SOVT) du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (SD-2019-3479)	X		
CA-200123-2.3 Désignation de membres de comités de retraite et révocation de nominations antérieures (SD-2019-2239)	X		

# 8. SUJETS D'AGGLOMÉRATION

## 8.2 Sujets à l'ordre du jour de la séance ordinaire de l'agglomération du 23 janvier 2020

Sujet	Oui	Non	Commentaires
CA-200123-2.4 Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission du budget, des finances et de l'administration tenue le 25 octobre 2019 (SD-2019-3861)			DÉPÔT
CA-200123-2.5 Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission du budget, des finances et de l'administration tenue le 29 octobre 2019 (SD-2019-3862)			DÉPÔT
CA-200123-2.6 Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de la sécurité publique tenue le 30 octobre 2019 (SD-2019-3864)			DÉPÔT
CA-200123-2.7.1 Approbation de la recommandation CHL-2019-001 concernant le projet Logis-des-Aulniers (SD-2019-3971)	X		
CA-200123-2.7.2 Approbation de la recommandation CHL-2019-002 concernant le projet Le Paillasson (SD-2019-3971)	X		
CA-200123-2.7.3 Approbation de la recommandation CHL-2019-003 concernant le projet Un toit pour tous (SD-2019-3971)	X		
CA-200123-2.7.4 Approbation de la recommandation CHL-2019-004 concernant le projet de la Fondation des aveugles du Québec (SD-2019-3971)	X		

# 8. SUJETS D'AGGLOMÉRATION

## 8.2 Sujets à l'ordre du jour de la séance ordinaire de l'agglomération du 23 janvier 2020

Sujet	Oui	Non	Commentaires
CA-200123-2.8 Dépôt du procès-verbal de la session régulière du comité consultatif agricole tenue le 10 septembre 2019 (SD-2019-4050)			DÉPÔT
CA-200123-2.9 Désignation de membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Longueuil (SD-2020-0148)	X		
CA-200123-2.10 Désignation d'un membre à la Commission du budget, des finances et de l'administration (SD-2020-0146)	X		
CA-200123-2.11 Désignation de membres à la Commission de l'environnement et de l'aménagement (SD-2020-0146)	X		
CA-200123-2.12 Désignation de membres à la Commission de l'habitation et du logement social (SD-2020-0146)	X		
CA-200123-2.13 Désignation d'un membre à la Commission de la sécurité publique (SD-2020-0146)	X		
CA-200123-2.14 Désignation des présidents et vice-présidents des commissions du conseil d'agglomération représentant la municipalité centrale (SD-2019-3745)	X		

# 8. SUJETS D'AGGLOMÉRATION

## 8.2 Sujets à l'ordre du jour de la séance ordinaire de l'agglomération du 23 janvier 2020

Sujet	Oui	Non	Commentaires
CA-200123-2.15 Désignation des présidents et vice-présidents des commissions du conseil d'agglomération représentant les municipalités reconstituées (SD-2019-3745)	X		
CA-200123-3.1 Résolution concernant le projet de Loi 48 sur la fiscalité agricole (SD-2019-3948)	X		
CA-200123-4.1 Dépôt du rapport de la trésorière concernant l'adjudication du contrat pour l'émission d'obligations relevant d'une compétence d'agglomération (SD-2019-3819)			DÉPÔT
CA-200123-4.2 Crédit d'une réserve financière pour le service de l'eau potable (SD-2019-3887)			En vertu de l'article 118.9 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.
CA-200123-4.3 Crédit d'une réserve financière pour le service de l'assainissement des eaux usées (SD-2019-3937)	X		
CA-200123-5.1 Adoption du texte du Régime de retraite des cols blancs de la Ville de Longueuil (SD-2019-4120)	X		
CA-200123-6.1 Adjudication du contrat APP-19-117-2 (ÉQ-18-33) pour la fourniture et la livraison de constats d'infraction en rouleau pour imprimante électronique pour le Service de police (SD-2019-3831)	X		

# 8. SUJETS D'AGGLOMÉRATION

## 8.2 Sujets à l'ordre du jour de la séance ordinaire de l'agglomération du 23 janvier 2020

Sujet	Oui	Non	Commentaires
CA-200123-6.2 Adjudication partie d'agglomération du contrat APP-19-206 (ÉQ-17-18A) pour aménagement de fourgonnettes pour le Service de police, le Service de sécurité incendie et la Direction de la gestion des eaux (contrat 1) et emprunt au fonds de roulement (SD-2019-3873)	X		
CA-200123-6.3 Adjudication du contrat APP-19-258 (ÉQ-19-07) pour l'acquisition de voitures berlines intermédiaires hybrides pour le Service de police (lot 1) (SD-2019-3882)	X		
CA-200123-6.4 Adjudication du contrat APP-19-258 (ÉQ-19-07) pour l'acquisition de voitures berlines intermédiaires hybrides pour le Service de police (lot 2) (SD-2019-3883)	X		
CA-200123-6.5 Adjudication contrat APP-19-263 (ÉQ-19-20) pour acquisition 2 camionnettes pour le Service de police (SD-2019-4000)	X		
CA-200123-6.6 Adjudication du contrat APP-19-277 (2019-GDE-535) pour la fourniture de services en électricité aux ouvrages d'agglomération d'assainissement des eaux usées (SD-2019-4175)			En vertu de l'article 118.9 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.
CA-200123-6.7 Autorisation d'une dépense au contrat cadre APP-19-092 (2019-GEN-600) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération (SD-2019-4137)	X		

# 8. SUJETS D'AGGLOMÉRATION

## 8.2 Sujets à l'ordre du jour de la séance ordinaire de l'agglomération du 23 janvier 2020

Sujet	Oui	Non	Commentaires
CA-200123-6.8 Dépassement des coûts autorisés au contrat APP-17-142 (2017-GDE-511) pour la fourniture de services d'évacuation, de transport et de disposition des boues du Centre d'épuration Rive-Sud (option 1) (SD-2019-4057)			En vertu de l'article 118.9 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.
CA-200123-6.9 Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif au cours du mois de novembre 2019, des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ qu'il a, depuis le début de l'exercice financier 2019, conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$ et des contrats de la même nature, mais conclus par un fonctionnaire à qui le comité exécutif a délégué son pouvoir de les conclure (SD-2019-4152)			DÉPÔT
CA-200123-6.10 Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif au cours du mois de décembre 2019, des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ qu'il a, depuis le début de l'exercice financier 2019, conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$ et des contrats de la même nature, mais conclus par un fonctionnaire à qui le comité exécutif a délégué son pouvoir de les conclure (SD-2020-0040)			DÉPÔT

# 8. SUJETS D'AGGLOMÉRATION

## 8.2 Sujets à l'ordre du jour de la séance ordinaire de l'agglomération du 23 janvier 2020

Sujet	Oui	Non	Commentaires
CA-200123-6.11 Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif au cours de l'année 2019, des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ qu'il a, depuis le début de l'exercice financier 2019, conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$ et des contrats de la même nature, mais conclus par un fonctionnaire à qui le comité exécutif a délégué son pouvoir de les conclure (SD-2020-0070)			DÉPÔT
CA-200123-8.1 Approbation d'une convention d'aide financière à intervenir entre la Ville et le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité (SD-2019-4188)	X		
CA-200123-8.2 Avis de motion d'un règlement sur la gestion contractuelle (SD-2019-3939)			MOTION
CA-200123-8.3 Dépôt du projet de Règlement CA-2020-323 sur la gestion contractuelle (SD-2019-3939)			DÉPÔT
CA-200123-8.4 Avis de motion d'un règlement décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires et la production de plans et devis pour divers bâtiments municipaux (SD-2019-4095)			MOTION

# 8. SUJETS D'AGGLOMÉRATION

## 8.2 Sujets à l'ordre du jour de la séance ordinaire de l'agglomération du 23 janvier 2020

Sujet	Oui	Non	Commentaires
CA-200123-8.5 Dépôt du projet de Règlement CA-2020-322 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires et la production de plans et devis pour divers bâtiments municipaux (SD-2019-4095)			DÉPÔT
CA-200123-8.6 Dépôt du certificat de l'assistante-greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue sur le Règlement CA-2019-292 ordonnant l'acquisition de mobilier et d'équipements ainsi que des travaux connexes pour l'aménagement de la cour municipale dans de nouveaux locaux et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2019-4018)			DÉPÔT
CA-200123-8.7 Désignation des titres des fonctions en vertu de l'entente administrative intervenue entre la Ville et la Société de l'assurance automobile du Québec concernant la communication de renseignements (SD-2019-4011)	X		

# 9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS



## Règles pour la période de questions

1. Être respectueux et poli
2. Être concis – 5 minutes par intervention
3. Être précis en évitant les digressions
4. Pas plus de 3 questions par intervention
5. Commentaires acceptés si reliés à la séance
6. Questions peuvent s'adresser à un(e) conseiller(ère)
7. Accepter que l'élu(e) ne puisse avoir toute l'information

## Règles de régie interne et de procédure des séances du conseil

### ARTICLE 12 PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

12.1 La période d'intervention des membres du conseil se limite à 30 minutes. Cette période ne peut être prolongée.

12.2 Cette période ne doit donner lieu à aucun débat.

12.3 Le membre du conseil voulant intervenir lors de cette période doit utiliser un langage convenable et respectueux.

12.4 Le maire peut refuser une intervention, interrompre ou retirer le droit de parole à un membre qui contrevient au présent règlement ou qui formule des interventions :

12.4.1 qui peut susciter un débat;

12.4.2 qui est fondée sur une hypothèse;

12.4.3 qui comporte des allusions personnelles, des insinuations malveillantes;

12.4.4 qui est frivole et vexatoire.

12.5 Le membre du conseil qui intervient pendant cette période dispose de trois (3) minutes. Le maire met fin à l'intervention lorsque le membre a disposé de son temps alloué.

## Code d'éthique et de déontologie

- Tout membre du conseil favorise le respect dans les relations humaines. Il a droit à celui-ci et agit avec respect envers l'ensemble des personnes avec lesquelles il traite dans le cadre de ses fonctions. (page 7)
  - S'abstenir de tenir des propos injurieux ou de harceler une personne par des attitudes, des paroles, des gestes pouvant intimider ou pouvant porter atteinte à sa dignité ou à son intégrité.
- Tout membre du conseil sauvegarde l'honneur rattaché à sa fonction, ce qui presuppose la pratique constante des six valeurs précédentes : l'intégrité, la transparence, la prudence, le respect, la loyauté et l'équité. L'honneur réfère notamment aux notions de bonne conduite, de dignité et du respect que les élus doivent avoir envers l'institution qu'est le conseil municipal. (page 10)
- Le membre du conseil doit respecter la confidentialité des informations et des délibérations qui sont non disponibles au public et dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions. (page 12)

# 11. LEVÉE DE LA SÉANCE



**Merci!**